

Plan d'action national du Gouvernement Ouvert Révisé

(version août 2022)

Partie 1:

Plan d'action national Gouvernemental

Août 2021- Août 2023

.

Introduction

Le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes visant à consolider les valeurs de la démocratie participative et à consacrer les principes de transparence et de lutte contre la corruption afin d'anticiper l'avenir avec de nouveaux mécanismes de gouvernance capables de répondre aux nouvelles aspirations du citoyen marocain et aux dispositions consacrées par la constitution marocaine dans ce domaine.

Convaincu que l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert est un processus structurant qui ne pourra que consolider cette voie de développement démocratique, trois institutions marocaines : le Gouvernement, la Chambre des Représentants du Parlement et l'administration locale représentée par le Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont respectivement rejoint ce Partenariat en avril 2018, mai 2019 et octobre 2020.

Conformément aux recommandations internationales, et afin d'assurer une transparence totale dans ce chantier, un portail national du gouvernement ouvert www.gouvernement-ouvert.ma a été lancé afin de permettre la publication transparente du contenu des engagements et l'avancement de leur mise en œuvre ainsi que toutes les actualités et les informations relatives aux chantiers du gouvernement ouvert au Maroc. Ce portail constitue également un outil pour le renforcement de l'interaction avec les citoyens et la société civile. Ainsi il leur permet de participer à la cocréation de plans d'action du Gouvernement Ouvert à travers notamment la soumission d'idée et de propositions ou la participation aux consultations publiques lancées dans le cadre de ce chantier.

Afin d'assurer un processus de gouvernement ouvert, participatif, efficace et durable, un système de gouvernance dédié a été mis en place en assurant une représentation égale entre la société civile et les représentants gouvernementaux.

Cette dynamique commune a contribué à mettre en œuvre les engagements du Royaume du Maroc contenus dans le premier plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2018-2020, qui comprend dix-huit (18) engagements dans les domaines de l'accès à l'information, de l'intégrité et de la lutte contre la -corruption, transparence budgétaire, participation citoyenne, communication et sensibilisation. En décembre 2020, il a atteint un taux d'achèvement total de 84%.

Dans le même élan, et dans le cadre de l'élaboration du deuxième Plan d'action national (PAN) du gouvernement ouvert pour la période 2021-2023, un processus de cocréation de ce nouveau plan a été lancé selon une méthodologie élaborée de façon participative avec les représentants de la société civile au comité de pilotage.

Cette méthodologie s'appuie principalement sur 5 étapes :

1. Proposition des axes du 2ème PAN
2. Collecte des idées et propositions des citoyennes et citoyens et de la société civile

3. Etude et analyse des idées et propositions recueillies
4. Préparation des fiches relatives aux engagements proposés par les administrations concernées
5. Validation et adoption du PAN 2021-2023

Dans ce cadre, 10 événements thématiques de concertation avec les associations et les citoyens ont été organisés pour discuter des principaux défis et problématiques liés à chaque thématique et proposer des solutions qui ont été prises en considération lors de la rédaction des futurs engagements.

Parallèlement à ces événements, un espace de cocréation en ligne a été lancé au niveau du portail national du gouvernement ouvert www.gouvernement-ouvert.ma pour collecter les idées et propositions des citoyens et des acteurs associatifs.

Ces événements ont connu la participation d'acteurs publics et de responsables au niveau des différents organismes et administrations concernés, ainsi que les acteurs associatifs concernés aux niveaux local et régional, garantissant ainsi l'inclusivité du processus de cocréation.

Marqué par la participation de plus de 800 citoyens et acteurs associatifs, ce processus a permis de collecter plus de 230 propositions d'idées. Ces idées ont été partagées avec les différents départements et organismes concernés qui les ont analysés et ont proposé sur leur base un ensemble d'engagements pour la période 2021-2023.

Par la suite, les engagements proposés ont fait l'objet d'une consultation publique via le portail national du gouvernement ouvert. A l'issue de cette consultation, la version finale du projet du PAN 2021-2023 a été élaborée, adoptée et publiée. Celle-ci inclut 22 engagements portés par 11 organismes et administrations publics dans les domaines de la transparence, de la qualité des services publics, de la participation citoyenne, de la justice ouverte, de l'égalité et de l'inclusion et des collectivités territoriales ouvertes.

Il est à noter qu'un plan de communication dédié a été lancé pour accompagner le processus de cocréation de ce plan d'action, principalement à travers des actions de communication digitale à cause des contraintes liées à la pandémie du Covid-19. L'objectif est de garantir une large participation des citoyennes, citoyens et acteurs associatifs dans ce chantier.

Par ailleurs, et conformément aux principes de transparence et de publication proactive des informations, toutes les informations, les propositions soumises, les réponses correspondantes, les statistiques et les rapports détaillés de toutes les étapes du processus de cocréation ont été publiés sur le portail du gouvernement ouvert.

Pour plus de détails sur la démarche de cocréation de ce plan d'action, veuillez consulter le rapport publié sous le lien suivant : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/documentation.php?lang=fr>.

Liste des engagements pour la période 2021-2023

1. Lancement d'un portail national pour la formation à distance des associations
2. Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile
3. Renforcement de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat
4. Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales
5. Développement et partage d'une boîte d'outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales
6. Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence
7. Mise en place d'un cadre juridique relatif à l'usage des moyens électroniques dans les procédures judiciaires
8. Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice dans de la transformation digitale de la justice
9. Renforcement de la transparence budgétaire
10. Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au niveau des départements ministériels et des établissements publics
11. Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre de la Charte des Services Publics
12. Transcription et publication des procédures et formalités administratifs et leur simplification en vue de leurs dématérialisation
13. Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale
14. Amélioration de la gouvernance médicale
15. Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé
16. Mise en place d'un système d'information intégré de la santé
17. Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation au suivi et à la mise en œuvre de la politique environnementale
18. Promotion de l'égalité et de la participation des femmes à la vie publique et leur autonomisation économique
19. Renforcement de l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap
20. Amélioration de la qualité des services publics relatifs à la protection de l'enfance
21. Mise en place d'un portail national de l'intégrité
22. Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes

Problématique :

La plupart des associations établies au Maroc, et dont le nombre dépasse les 200 mille associations, ont des difficultés à accéder aux programmes de renforcement des capacités, que ce soit dans les domaines horizontaux ou spécialisés, tels que la gestion administrative et financière, le plaidoyer, la communication, ainsi que la participation aux politiques publiques. Aussi, et afin de promouvoir le travail associatif, il est indispensable de pouvoir accéder à un contenu de formation simplifié pour ceux qui souhaitent créer et gérer des associations.

Solution proposée :

Création d'un portail national pour la formation à distance des associations qui propose des modules de formation à distance dans plusieurs thématiques liées à la participation citoyenne et à la vie associative.

Dans une première étape, le portail proposera un module de formation sur la démocratie participative qui a été élaboré en capitalisant sur les formations en présentiel organisées au profit des acteurs associatifs dans les différentes régions du Royaume, dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement 16 du premier plan d'action national du gouvernement ouvert, et en tenant compte des suggestions des bénéficiaires de ces programmes de formation.

Le contenu du portail sera progressivement enrichi par l'ajout de nouveaux modules de formation qui concernent principalement les domaines suivants :

- Accès des associations au domaine audiovisuel
- Procédure de création d'une association
- Planification stratégique
- Gestion administrative et financière
- Gestion des projets
- Techniques de plaidoyer

Ce portail permettra aussi à ses utilisateurs de bénéficier d'une attestation de formation après une évaluation des acquis en ligne via le même portail.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Lancement du portail avec un premier module de formation concernant la démocratie participative	01/03/2021	01/07/2021
Préparation du contenu du module relatif à la facilitation d'accès des associations à l'audio-visuel et sa mise en ligne sur le portail de formation	01/07/2021	01/12/2021
Intégration du module de formation concernant les techniques de plaidoirie	01/07/2021	01/07/2022
Intégration des modules de formation transverses relatifs à la vie associative (4 modules de formation)	01/07/2021	01/07/2023

Résultat attendu :

Disponibilité d'un portail national contenant des modules de formation simples et accessibles au public et permettant de renforcer les capacités des acteurs associatifs à contribuer au développement inclusif et durable.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de modules de formations disponibles sur le portail

Indicateurs d'impact :

- Nombre des utilisateurs du portail
- Nombre d'attestations de formation obtenues

2

Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile

Ministère chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement - Département des Relations avec le Parlement

Problématique :

Difficulté d'accès au financement publique accordée aux organisations de la société civile, et ce pour plusieurs raisons notamment :

- La difficulté d'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux associations (procédures et modalités pour bénéficier du financement, appels à projets de partenariat, ...);
- L'absence de mécanismes de suivi du processus de répartition des financements accordés aux associations par région, par nature de projet...
- L'absence de texte juridique contraignant pour l'utilisation du « portail charaka » afin d'assurer l'adhésion de tous les acteurs gouvernementaux impliqués dans les programmes de financement public accordés aux associations.

Solution proposée :

Développer le contenu du portail « Charaka » afin de :

- Faciliter l'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux associations ;
- Publier les appels à candidature relatifs aux projets de partenariat ;
- Publier les données relatives aux aides accordées par l'Etat aux associations (par type de projet, par région, ...) sous format cartographié.

En plus d'adopter un texte juridique contraignant pour l'utilisation du portail Charaka afin de garantir l'adhésion des acteurs publics concernés par le financement public accordé aux associations.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Organisation des consultations avec les acteurs concernés par le financement public accordé aux associations	01/01/2021	01/07/2021
Elaboration de la nouvelle conception du portail	01/07/2021	01/09/2021
Elaboration et publication du décret du chef du gouvernement relatif à l'obligation de l'utilisation du portail Charaka par les acteurs publics	01/07/2021	01/07/2023
Développement de la nouvelle version du portail	01/10/2021	01/07/2022
Elaboration des guides d'utilisation du portail par les acteurs publics et les associations	01/01/2022	01/12/2022
Communication et coordination avec les acteurs publics pour garantir leurs adhésions au portail	01/01/2022	01/12/2022
Lancement du portail et communication sur son lancement et les différentes fonctionnalités qu'il offre	01/01/2022	01/12/2022

Résultat attendu :

- Moralisation du financement public destiné aux associations ;
- Renforcement du droit d'accès à l'information relative au financement public destiné aux associations ;
- Renforcement de la transparence d'accès au financement public destiné aux associations à travers la diffusion de données et procédures le concernant.

Indicateurs de suivi :

- Publication du décret du chef du gouvernement relatif au partenariat entre l'Etat et les associations de la société civile
- Nombre des acteurs publics adhérant au portail Charaka
- Nombre des associations enregistrées dans le portail Charaka
- Nombre d'informations relatives aux aides publiques publiées sur le portail
- Taux d'actualisation des données de la carte relative à la répartition des financements par région et par nature de projet

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'appels à projets de partenariat avec des associations publiés sur le portail
- Taux d'augmentation du financement public annuel accordé aux associations

Problématique :

- L'absence d'un texte juridique qui cadre la consultation publique, pour la mise en œuvre des articles 12 et 13 de la Constitution du Royaume du Maroc de 2011, et ce vide juridique conduit à une dispersion des efforts de l'Etat dans le domaine de la consultation publique, et confirme la disparité dans le méthodologie d'organisation des opérations de consultation publiques lancées par les administrations, les institutions publiques et les institutions élues, ce qui empêche les organisations de la société civile de participer à la préparation, au suivi et à l'évaluation des décisions, projets et politiques publics.
- L'absence d'un cadre juridique spécifique qui régit le volontariat au Maroc et qui stipule les droits et les obligations des volontaires et des entités organisant le volontariat.

Solution proposée :

1. Préparer et soumettre le projet de loi sur la consultation publique à la procédure d'approbation législative dans le but de :
 - Instaurer les modalités de participation des organisations de la société civile, des citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux à la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions et des politiques publiques par le biais de mécanismes de dialogue et de consultation ;
 - Adopter des dispositions spécifiques sur les droits, engagements et obligations des parties prenantes concernées par le processus de consultation publique et préciser les principes et objectifs sur lesquels il se fonde.
2. Préparer et soumettre le projet de loi sur le volontariat contractuel à la procédure d'approbation législative dans le but de :
 - Réglementer le volontariat contractuel, en précisant les obligations des entités organisant le volontariat contractuel envers les volontaires contractuels, les engagements du volontaire contractuel envers ces entités, la procédure d'établissement et de résiliation du contrat de volontariat, et intégrant des dispositions en matière de coordination nationale et de coopération internationale dans le domaine du volontariat contractuel.
 - Mettre en place des dispositions juridiques pour renforcer la participation effective des jeunes en particulier, et des citoyens en général au développement communautaire, et créer une dynamique favorisant le travail bénévole.

Il est à noter qu'au cours de l'année 2020, une consultation élargie a été réalisée avec tous les départements ministériels, les institutions constitutionnelles et la société civile sur le projet de loi sur le volontariat contractuel, ainsi que des réunions consultatives avec les départements ministériels et établissements publics concernés. Les résultats de ces consultations ont été recueillis et analysés à côté des bonnes pratiques internationales en la matière en vue de préparer le draft du projet de loi sur le volontariat.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Lancement d'une campagne de consultation pour la réception des propositions et avis de divers acteurs, établissements et administrations publiques	01/12/2021	01/02/2022
Recueil et analyse des propositions et recommandations issues des rencontres consultatives et élaboration de la nouvelle version du projet de loi	01/02/2022	01/04/2022
Elaboration et renvoi de la version définitive du projet de loi sur la consultation publique pour approbation par le conseil de gouvernement	01/04/2022	01/09/2022
Transmission du projet de loi sur la consultation publique au parlement conformément à la procédure législative	01/09/2022	01/10/2022
Elaboration du projet de loi sur le volontariat contractuel sur la base du résultat de l'étape de consultation	01/01/2021	01/07/2021
Transmission du projet de loi pour approbation par le conseil du gouvernement	01/07/2021	01/12/2021
Transmission du projet de loi sur le volontariat contractuel au parlement conformément à la procédure législative	01/01/2022	01/01/2023

Résultat attendu :

- Encourager les organisations de la société civile, les citoyens et citoyennes, et les acteurs sociaux à participer activement à la prise de décision publique et s'engager à prendre en considération les résultats des opérations de consultation publique
- Promouvoir la pratique de la consultation publique de manière transparente, crédible, efficace et bénéfique pour la prise de décision
- Promouvoir la participation effective des citoyennes et citoyens au développement de la société et créer une dynamique de soutien pour la consolidation du travail bénévole contractuel
- Encourager les citoyennes et citoyens à participer à l'action publique, contribuer au développement du capital immatériel, créer de la richesse, ainsi que soutenir les priorités des politiques publiques dans toutes ses dimensions
- Renforcer la confiance et la solidarité entre les membres de la société, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du développement humain intégré et durable
- Encourager les jeunes à faire du bénévolat
- Ouvrir de nouveaux horizons pour un travail bénévole large et dynamique et pour la vie associative en général.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements consultatifs avec les départements ministériels, les institutions publiques, les institutions constitutionnelles et les associations de la société civile afin de préparer des projets de loi relatifs à la consultation publique et au volontariat
- Pourcentage de recommandations émanant des réunions consultatives susmentionnées qui ont été incluses dans les 2 projets de loi
- Validation des deux projets de loi par le Secrétariat Général du Gouvernement

- Adoption des deux projets de loi par le Conseil de gouvernement
- Renvoi des deux projets de loi au Parlement

Indicateurs d'impacts :

- Nombre des opérations de consultation publique organisées
- Taux de prise en compte des résultats des consultations publiques
- Nombre de contrats de volontariat établis

4

Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales

Problématique :

- Une partie des Collectivités Territoriales (CTs) ne dispose pas de sites web pour faciliter la communication avec le citoyen, la participation citoyenne et la publication proactive de l'information ;
- Absence d'une plateforme électronique unique pour le dépôt en ligne des demandes d'accès à l'information destinées aux collectivités territoriales.

Solution proposée :

- Développement d'un site web type bilingue (Arabe et français) qui sera mis à la disposition des différentes CTs et qui offrira différents espaces dont ceux permettant :
 - La communication et l'interaction avec les citoyens ;
 - La publication proactive de l'information ;
 - La participation citoyenne ;
- Intégration des collectivités territoriales au portail national d'accès à l'information www.chafafiya.ma pour permettre le dépôt et le traitement en ligne des demandes d'accès à l'information adressées aux CTs.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Regroupement de toutes les collectivités territoriales sur la plateforme chafafiya	01/07/2021	01/10/2021
Création des comptes d'accès de toutes les collectivités territoriales pour la gestion des demandes d'accès à l'information via le portail chafafiya	01/09/2021	01/10/2021
Création des modules de pilotage et de statistiques relatifs à la gestion des demandes d'accès à l'information via le portail chafafiya	01/12/2021	01/03/2022
Lancement de l'usage de la plateforme chafafiya par les collectivités territoriales	01/09/2021	01/10/2021
Lancement d'une campagne de communication pour l'adhésion des collectivités territoriales dans la plateforme chafafiya	01/09/2022	01/10/2022
Développement d'un site électronique type disposant d'outils de sa gestion, son animation et son réactualisation	01/07/2021	01/12/2021
Accompagnement de 15 collectivités pour l'usage du site électronique type et son animation	01/01/2022	01/03/2022

Mettre la plateforme à la disposition des collectivités qui la souhaitent	01/03/2022	01/06/2023
Formation des formateurs chargés de la gestion du site électronique type au niveau des collectivités	01/03/2022	01/06/2023

Résultat attendu :

- Disposer d'espaces électroniques de communication et d'interaction avec les citoyens ;
- Faciliter le dépôt, le traitement et le suivi des demandes d'accès à l'information adressées aux CTs;
- Faciliter la participation citoyenne dans gestion des affaires locales ;
- Disposer d'une base de données centralisée des demandes d'accès à l'information par CTs, par objet, par domaine ... pour la pro-action en matière d'accompagnement des CTs pour améliorer la publication proactive de l'information.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de CTs adhérant à la plateforme chafafiya.ma.
- Nombre de CTs utilisant le site web type
- Nombre de chargés d'information formés
- Nombre des chargés de la gestion du site web type formés

Indicateurs d'impact :

- Nombre de demandes d'accès à l'information déposées sous format papier et électronique
- Nombre et domaines des informations publiées de manière proactive
- Nombre de consultations et de concertations publiques réalisées via les sites internet des collectivités territoriales
- Nombre d'actions de communication et d'interactions avec les citoyens réalisées à travers les sites internet des collectivités territoriales

5

Développement et partage d'une boîte d'outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales

Problématique :

Insuffisance de collecte, de partage et de mutualisation des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne au niveau des CTs.

Solution proposée :

- Collecte des initiatives et bonnes pratiques de dialogue et de participation citoyenne, notamment avec les jeunes, au niveau des collectivités territoriales (CTs), avec des orientations et des recommandations opérationnelles pour les mettre à la disposition de toutes les CTs.
- Elaboration et diffusion de guides thématiques et de processus relatifs à la transparence, la participation citoyenne et l'accès à l'information dans le cadre d'une boîte à outils (toolkit) .

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Elaboration des guides et développement et partage d'une boîte d'outils	01/01/2021	01/12/2021
Présentation et généralisation d'une boîte à outils au niveau des régions	01/01/2022	01/03/2022
Organisation d'une réunion pour présenter le projet aux 10 collectivités types	01/06/2021	01/01/2022
Organisation des entretiens avec les collectivités concernées pour rassembler les meilleures initiatives de dialogue et de participation citoyenne	01/06/2021	01/07/2021
Organisation d'un forum pour partager les meilleures initiatives de participation citoyenne pour le dialogue et la participation citoyenne qui	01/10/2021	01/10/2021
Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration des services liés à l'animation sportive et culturelle	01/10/2021	01/12/2021
Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration du cadre de vie au niveau des quartiers	01/01/2022	01/03/2022
Renforcement des capacités au profit des 2 régions Daraa tafilalt et guelmim wad noun dans le domaine de la participation citoyenne et de la modernisation de l'administration	01/04/2022	01/06/2022
Elaboration d'un guide de bonnes pratiques avec des recommandations pratiques pour le dialogue et la participation des jeunes à la vie publique au niveau	01/04/2022	01/12/2022

Résultat attendu :

Renforcer et encourager la participation citoyenne au niveau des CTs.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'initiatives et de mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été collectés, développés et diffusés
- Nombre de guides inclus dans la boîte à outils
- Nombre d'actions de communication sur les initiatives et les mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été collectées, développées et diffusées
- Nombre d'actions de communication sur la boîte à outils

Indicateurs d'impact :

Nombre de guides, d'initiatives et de mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été adoptés et mis en œuvre par les CTs.

Problématique :

- Difficulté d'accès et de recherche de l'information juridique notamment en ce qui concerne les textes de loi et les procédures judiciaires ;
- Difficulté d'accès aux informations produites par la justice notamment en ce qui concerne les jugements, les décisions et la jurisprudence ;
- Difficulté d'accès aux informations sur la performance judiciaire ;
- Manque de mécanismes de partage de connaissances et de visions sur les sujets d'ordre juridique et judiciaire.

Solution proposée :

Mise en place d'une plateforme informatique pour la publication des textes de loi, des jugements, des décisions et de la jurisprudence, composée des modules suivants :

- Module pour la publication des textes de loi et des procédures judiciaires sous format du bulletin officiel ou de textes traités, avec possibilité de les télécharger gratuitement ;
- Module pour la publication des jugements, des décisions et de la jurisprudence tout en respectant le principe de la protection des données à caractère personnel, avec possibilité de les télécharger gratuitement ;
- Module pour le partage des données sur la performance de la justice, et ce à travers la publication des statistiques en la matière en format ouvert (Open Data) ;
- Module permettant aux chercheurs, spécialistes et professionnels de la justice de publier sur la plateforme leurs articles, recherches et études.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Développement du module de publication des textes de loi et des procédures judiciaires	01/09/2021	30/09/2022
Intégration du contenu initial relatif aux textes de loi et procédures judiciaires	01/10/2022	30/12/2022
Développement du module de publication des jugements, décisions et jurisprudence	01/09/2021	30/09/2022
Accompagnement des tribunaux dans l'intégration du contenu initial relatif aux jugements, décisions et jurisprudence	01/10/2022	30/12/2022
Développement du module de publication des articles, études et recherches juridiques.	01/09/2021	30/11/2022
Intégration du contenu initial relatif aux articles, études et recherches juridiques	01/12/2022	30/12/2022
Développement du module de publication des données sur la performance de la justice	01/09/2021	30/11/2022
Intégration du contenu initial relatif aux données sur la performance de la justice	01/12/2022	30/12/2022
Organisation de sessions de formation au profit des utilisateurs de la plateforme au niveau des tribunaux et de l'administration centrale	01/10/2022	30/12/2022
Lancement de la plateforme et communication	31/12/2022	30/05/2023

Résultat attendu :

- Promotion de la transparence et consolidation du droit d'accès à l'information juridique et judiciaire d'une manière rapide et gratuite ;
- Augmentation de la connaissance et de la conscience juridique et judiciaire à travers la publication des textes de loi, des jugements, des décisions et de la jurisprudence ;
- Encouragement de la recherche scientifique dans le domaine des études juridiques et judiciaires à travers la mise en place d'une « Bibliothèque virtuelle juridique et judiciaire » continuellement enrichie ;
- Encouragement de l'investissement à travers la disponibilité des données permettant d'avoir une compréhension du système judiciaire marocain ;
- Facilitation du partage des connaissances juridiques et judiciaires et des bonnes pratiques en la matière au profit des professionnels, des chercheurs et du grand public.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de modules développés
- Nombre de modules mis en ligne

Indicateurs d'impact :

- Nombre de textes de loi publiés
- Nombre de jugements publiés
- Nombre de décisions publiées
- Nombre des jurisprudences publiées
- Nombres d'études, articles et recherches publiés
- Nombre de statistiques publiées en format ouvert

Problématique :

Le non-recours aux moyens électroniques dans le cadre des contentieux et d'échange électronique de données judiciaires en raison de l'absence d'un texte juridique encadrant ces processus, ce qui pose un certain nombre de problématiques, notamment :

- Le lien étroit avec les registres et les supports papier, et la difficulté qui en résulte dans la recherche et le stockage, et qui sont toujours sujettes à des destructions ou à des pertes ;
- L'absence d'assistance de certaines parties aux séances du Tribunal en raison de l'éloignement du Tribunal dans lequel le dossier judiciaire est promu ;
- La difficulté de transférer certains détenus des établissements pénitentiaires vers les Tribunaux, ce qui nécessite des ressources financières et des efforts importants ;
- La lenteur des procédures judiciaires en raison du problème de notification ;

- La lenteur des procédures judiciaires en raison de l'échange papier obligatoire des requêtes, des mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire ;
- La longue durée des procédures d'exécution des commissions rogatoires internationales ;
- La décentralisation des casiers judiciaires nationaux.

Solution proposée :

Cet engagement vise à établir un cadre juridique spécifique qui contrôle les règles de fond et de forme des procédures contentieuses et l'échange de données judiciaires par voie électronique, à travers :

- L'organisation des procédures légales du procès à distance et la détermination des cas d'y recourir et la fixation des parties qui en bénéficient et ses conditions ;
- L'organisation des procédures légales d'échange numérique des requêtes, des mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire, avec la possibilité de mention d'une signature électronique ;
- L'organisation du processus de notification électronique ;
- L'organisation des procédures d'exécution des commissions rogatoires internationales ;
- La création d'une base de données pour centraliser les casiers judiciaires nationaux des personnes physiques et morales marocaines et étrangères.

Dans ce cadre, des consultations auront lieu avec tous les acteurs intervenants dans le système de la justice, respectivement : le Conseil Supérieur de l'Autorité Judiciaire, la Présidence du Ministère Public, les Associations des Ordres des Avocats, les Huissiers de Justice... ; Ces consultations prendront deux directions : la première est de fournir des observations écrites sur le projet-loi, et la seconde est de tenir diverses réunions et rencontres dans le but d'améliorer l'avant-projet-loi.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Consultation des différents acteurs du système juridictionnel national	01/03/2020	01/05/2021
Préparation du projet de loi	01/04/2021	31/07/2021
Transmission du projet de loi aux différents départements ministériels pour avis	01/07/2021	31/10/2021
Validation du projet de loi par le secrétariat général du gouvernement	01/09/2021	31/10/2021
Adoption du projet de loi par le conseil de gouvernement	01/01/2022	31/12/2022

Résultat attendu :

- Adopter un nouveau mécanisme de contentieux caractérisé par l'ouverture et l'efficacité
- Améliorer l'efficacité et l'efficience au sein de l'établissement judiciaire
- Réduire le fardeau de toutes les personnes intervenantes dans le système de justice

Indicateurs de suivi :

- Nombre de consultations accomplies
- Taux d'avancement de la rédaction du projet-loi
- Un projet-loi approuvé par le Secrétariat Général du Gouvernement
- Un projet-loi approuvé par le Conseil du Gouvernement

Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice dans de la transformation digitale de la justice

Ministère de la Justice

Indicateurs d'impact :

- Nombre des audiences à distance
- Nombre de détenus bénéficiaires
- Nombre des dossiers traités à travers les moyens électroniques
- Nombre des notifications électroniques ;
- Nombre des requêtes et des mémoires échangées par voie électronique
- Nombre des procès-verbaux de la police judiciaire par voie électronique

Problématique :

- Utilisation faible et limitée des applications et plateformes électroniques lancées par le ministère au profit des différents acteurs du système judiciaire, en raison des craintes relatives à l'authenticité et la sécurité informatique
- Difficultés au niveau de la communication et de l'échange des données et documents, en raison de la persistance de l'utilisation des méthodes manuelles dans les procédures réalisées par les auxiliaires de justice (Avocats, Adouls, experts, huissiers de justice...)
- Difficulté d'intégration de tous les auxiliaires de justice dans le chantier de la transformation digitale en raison des problématiques liées à la formation et à la maîtrise de l'outil informatique.

Solution proposée :

- Adoption d'une approche participative visant le renforcement de l'adhésion de tous les acteurs du système judiciaire dans le chantier de la transformation digitale ;
- Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation pour mettre en valeur l'importance et l'utilité des projets de transformation digitale en termes de gain de temps et de qualité des services fournis.
- Dématérialisation des procédures d'échange entre les tribunaux et les auxiliaires de justice à travers la création des plateformes électroniques permettant aux auxiliaires de la justice (Avocats, Adouls, Experts et Huissiers de justice) une communication rapide et efficace avec les tribunaux ;
- Programmation de sessions de formation au profit des utilisateurs des plateformes électroniques créées.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Développement de modules supplémentaires au niveau de la plateforme d'échange électronique avec les avocats : dossiers de notification et d'exécution	01/01/ 2021	01/12/ 2021
Signature de convention de partenariat avec les barreaux d'avocats	01/01/ 2021	01/12/ 2022
Formation des formateurs sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats	01/01/ 2021	01/12/ 2022
Généralisation de la plateforme sur toutes les juridictions et tous les barreaux	01/01/ 2021	01/12/ 2022
Diagnostic des procédures et identification des besoins et conception de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls	01/06/ 2021	01/03/ 2022

Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls	01/04/2021	01/12/2022
Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls sur toutes les juridictions	01/01/2023	01/12/2023
Diagnostic des procédures et identification des besoins et conception de la plateforme d'échange électronique avec les Experts	01/06/2021	01/03/2022
Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les Experts	01/04/2022	01/12/2022
Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les Experts sur toutes les juridictions	01/01/2023	01/12/2023
Diagnostic des procédures et identification des besoins de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice	01/06/2021	01/12/2022
Conception de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice	01/01/2022	01/03/2022
Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice	01/04/2022	01/12/2022
Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice sur toutes les juridictions	01/01/2023	01/12/2023

Résultat attendu :

- Economie d'effort et de temps, et facilitation de la communication avec les auxiliaires de justice ;
- Mise en place des mécanismes pour la favorisation de la transparence de la gestion des procédures relatives à l'exercice des métiers des auxiliaires de justice ;
- Mise en place d'un outil de suivi des procédures menées par les auxiliaires de justice au profit des usagers ;
- Intégration des composantes de l'administration judiciaire dans l'amélioration de la qualité des services judiciaires, le renforcement de l'efficacité judiciaire et la réduction des délais de procédures.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de conventions de partenariat signées avec les barreaux d'avocats et les différents ordres professionnels
- Nombre d'événements de sensibilisation et de communication organisés au profit des professionnels de la justice
- Nombre de modules développés au niveau des plateformes électroniques
- Nombre de bénéficiaires de la formation

Indicateurs d'impact :

- Taux de déploiement des plateformes électroniques au niveau des tribunaux
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les avocats
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les experts
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les Adouls
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les huissiers de justice
- Nombre de dossiers traités électroniquement

Problématique :

Le Maroc, s'est engagé depuis des années dans un processus d'amélioration continue de la transparence budgétaire, notamment après l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances en 2016. Cette voie a abouti à l'amélioration de l'indice du budget ouvert, à travers le classement du Maroc à un rang tout à fait honorable au niveau de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Par ailleurs, et afin de réaliser davantage des avancées dans le domaine de la transparence budgétaire et afin de mieux communiquer avec le citoyen, le Maroc ambitionne d'aller de l'avant en veillant à fournir des informations financières de manière proactive et en les présentant de manière simple et adaptée aux aspirations des citoyens.

Cependant, il n'est pas toujours facile pour le gouvernement de parvenir à une simplification de l'information financière et du contenu du budget de l'Etat au profit du citoyen Marocain, à cause de l'aspect technique qui caractérise les Lois de finances et les politiques publiques, des différentes attentes des citoyens en fonction de leurs intérêts personnels et professionnels et de l'absence d'un mécanisme de consultation permanent permettant aux citoyens de contribuer à l'amélioration de l'information financière.

Dans ce sens, le gouvernement s'engage pour élaborer et publier le rapport du milieu d'année, et ce dans le but de mettre à jour les informations relatives aux hypothèses sur lesquelles reposent les lois de finances en termes de dépenses prévues d'une part, et les recettes qui devraient être collectées à la fin de l'année d'autre part, et qui connaissent souvent un changement en raison de l'évolution des facteurs externes et internes, en particulier ceux liés aux conjonctures économiques mondiales et aux fluctuations climatiques. Puisque ces données ne font pas l'objet d'un rapport détaillé comme c'est le cas avec les Lois de Finances (elles fournissent avec précision toutes les informations relatives aux conjonctures économiques mondiale et nationale, les prévisions des recettes et des dépenses, le niveau d'endettement ainsi que la présentation des axes prioritaires sur lesquels repose la Loi de Finances) ou le bulletin mensuel de statistique des finances publiques (dans lequel on présente les statistiques relatives au niveau d'exécution des recettes et des dépenses au cours de l'année, tout en veillant à la clarification des raisons de l'évolution du taux de variation enregistré par rapport à l'année précédente).

Pour rappel, il est à noter que le Maroc a d'ores et déjà préparé et publié le rapport préalable au budget, à partir de l'année 2019, dans le cadre du premier plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2018-2020 (engagement 11), sauf que les délais de publication fixés n'ont pas été respectés pour des raisons techniques, ce qui a entravé l'obtention des citoyens, des informations en temps opportun afin qu'ils puissent interagir davantage avec les dispositions des lois de finances.

Solution proposée :

Concernant l'alignement des informations destinées aux citoyens, notamment celles relatives aux lois de finances, un mécanisme de consultation permanent sera créé afin de permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration du budget citoyen dans une perspective d'amélioration de ce document aussi bien au niveau de la forme que du fonds. Pour une meilleure transparence budgétaire et conformément aux standards internationaux en la matière, un rapport de milieu d'année sera produit, ce document contiendra des données actualisées en comparaison avec les prévisions initiales sur lesquelles le projet de loi de finances a été établi, tout en veillant au respect des délais de publication du rapport préalable au budget. Par ailleurs, un rapport fusionné sera préparé et publié dans les délais

impartis, où le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget seront intégrés. Ainsi 7 rapports, sur les 8 rapports qui sont recommandés au niveau international, seront publiés.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Effectuer une analyse comparative avec d'autres pays ayant de bonnes pratiques, notamment ceux qui publient un rapport fusionné comprenant le rapport	01/05/2021	01/09/2021
Effectuer une analyse comparative avec d'autres pays ayant de bonnes pratiques concernant l'adoption d'un mécanisme de consultation permanent pour impliquer les citoyens dans la préparation du budget citoyen	01/05/2021	01/12/2021
Déterminer la structure du rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget	01/10/2021	01/05/2022
Concevoir un mécanisme de consultation permanent, adapté au contexte marocain, pour une implication des citoyens dans la préparation du budget citoyen	01/01/2022	01/12/2022
Elaborer et rédiger le rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget en partenariat avec les sous-directions concernées	01/06/2022	01/08/2022
Adopter et publier le rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget	01/09/2022	15/09/2022
Mettre en place un mécanisme de concertation permanent pour l'élaboration du budget citoyen	01/01/2023	01/07/2023

Résultat attendu :

- Mettre en place un mécanisme de consultation permanent, qui permettra de faire participer le citoyen dans la préparation du document « Budget Citoyen » ;
- Permettre aux citoyens de constater la précision des prévisions budgétaires ainsi que les perspectives de préparation du prochain projet de loi de finances, à travers la publication d'un rapport commun entre le rapport du milieu d'année ainsi que le rapport préalable au budget.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de rapports publiés dans les délais

Indicateurs d'impact :

- Amélioration de la note sur le budget ouvert du Maroc, dans le cadre de l'enquête sur le budget ouvert au titre de l'année 2023

Problématique :

Après la promulgation de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information et son entrée en vigueur dans toutes ses dispositions le 12 mars 2020, les Administrations publiques ont entrepris plusieurs mesures pour la mise en œuvre de cette loi. Ces mesures concernent notamment la désignation d'environ plus de 1850 chargés d'information, l'organisation d'une session de formation des formateurs, le lancement du portail d'accès à l'information en tant que mécanisme parallèle de réception, de traitement et de réponses aux demandes et d'édition des statistiques appropriées.

En dépit de ces mesures et des efforts déployés par les institutions et organismes concernés, le taux de réactivité aux demandes d'accès à l'information demeure insuffisant sur les plan quantitatifs et qualitatifs, et ceci est dû à différentes raisons dont les plus importantes sont :

- Manque d'un mécanisme d'appui et de renforcement des capacités des chargées de l'information,
- Insuffisance en matière de publication des informations notamment celles stipulés par l'article 10 de la 31-13 relatif à la publication proactive.

Solution proposée :

L'engagement concerne la mise en place de mécanismes visant le renforcement de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information à travers :

- La mise en œuvre du réseau de personnes chargées du droit d'accès à l'information, en tant qu'espace de partage d'expériences, de renforcement des capacités et d'expertise,
- La mise en place d'un système d'information de partage d'expériences et d'expertise et d'accompagnement.
- La mise en place d'une plateforme unifiée de publication proactive des informations au niveau du portail d'accès à l'information chafiaya.ma, ce qui permettra l'accès aux informations dont disposent les administrations dans leurs sites institutionnels ou par d'autres canaux conformément au classement prévu à l'article 10 de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Elaboration du règlement intérieur concernant la démarche et les mécanismes de fonctionnement du réseau	01/10/2021	01/03/2022
Développement d'une plateforme électronique dédiée au réseau	01/02/2021	01/02/2023
Présentation des fonctionnalités de la plateforme de publication proactive de l'information aux membres du réseau de l'accès à l'information et collecte de leurs propositions d'amélioration	01/07/2021	31/07/2021
Lancement de la plateforme de publication proactive	01/02/2022	31/03/2022
Formation et accompagnement des administrations adhérentes à la plateforme de publication proactive de l'information	02/01/2022	01/07/2023
Animation du réseau des chargés d'information et accompagnement de ses membres	01/10/2021	01/07/2023

Résultat attendu :

- Doter les chargés d'information des compétences nécessaires à travers le réseau à mettre en œuvre
- Disposer d'un portail unifié d'accès à l'information proactivement ou sur demande
- Accès au maximum d'information via le portail de publication proactive sans passer par le dépôt de demande

Indicateurs de suivi :

- Taux d'avancement du développement du système d'information dédié au réseau
- Nombre d'administrations ayant adhéré à la plateforme de publication proactive

Indicateurs d'impact :

- Taux de demandes traitées via le portail d'accès à l'information
- Taux d'informations publiées de manière proactive via le portail d'accès à l'information

11

Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre de la Charte des Services Publics

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Département de la Réforme de l'Administration

Problématique :

La relation des services publics avec les usagers connaît des divergences au niveau de la réponse à leurs aspirations et besoins, et ce en raison de la divergence des modes d'organisation et de gestion des ressources de ces services, en plus des changements et de l'évolution de l'environnement des services publics, comme l'indique de nombreux rapports et diagnostics contenus dans les discours royaux successifs.

Cette situation est due à :

- La multiplicité des types de services publics qui fournissent des prestations publiques et de la divergence de la législation et réglementation régissant chacun de ces services publics (environ 35 départements ministériels, 1 600 collectivités territoriales, et plus de 800 établissements et entreprises publics, en plus des autres organismes publics et privés investis de missions de service publics)
- Le niveau de qualité des services rendus à l'utilisateur varie selon chaque type de service public ;
- Le manque de professionnalisme dans la délivrance des prestations en raison de l'absence d'un système qui encadre la relation des services publics avec l'utilisateur depuis l'accès à ces services jusqu'à l'obtention du service demandé.
- L'existence de textes législatifs et réglementaires dépourvus d'un cadre cohérent et hiérarchisé ;
- Les insuffisances du système actuel dans la mise en œuvre du principe de reddition des comptes et la mise en œuvre des différentes recommandations émises par les institutions de gouvernance.

Dans le même contexte, la Constitution du Royaume a consacré un titre dédié à la bonne gouvernance reprenant les bases et principes d'organisation des services publics. L'article 157 prévoit l'élaboration d'une charte des services publics qui définit les règles de bonne gouvernance relative au fonctionnement des administrations publiques, des régions et des autres collectivités territoriales et des organismes publics.

Cependant, cette charte demeure à ce jour non encore adoptée.

Solution proposée :

Adoption d'une charte des services publics qui définit les principes et règles de gouvernance dans les administrations publiques, les régions et autres collectivités territoriales et les organismes publics en ce qui concerne :

- L'efficacité et l'efficacit  des services publics au niveau de l'organisation et de la gestion des ressources humaines et des moyens g n raux.
- La relation des services publics avec les usagers au niveau de l'ouverture et de la communication, accueil et d livrance des prestations publiques, le traitement des r clamations et ex cution des d cisions judiciaires
- La moralisation des services publics   travers l' laboration des codes d' thique et des programmes de promotion des valeurs d'int grit 
- La cr ation d'un observatoire national des services publics afin de suivre le niveau d'efficacit  de ces services, leurs performances et la qualit  des services rendus

Afin de donner un aspect concret   la Charte et de veiller   la mobilisation de tous les acteurs concern s dans la mise en  uvre de ses dispositions, une feuille de route sera  labor e autour des m canismes de mise en  uvre du mode de gouvernance et des actions de formation et de communication.

Activit s programm es :

Activit�s	Date d�but	Date fin
Suivi et accompagnement des �tapes d'adoption de la charte des service publics	01/07/2021	01/10/2021
Elaboration d'une feuille de route pour la mise en �uvre de la charte	01/10/2021	31/12/2021
Communiquer sur la charte et la feuille de route de sa mise en �uvre	01/10/2021	01/07/2023
Elaboration des projets de textes juridiques et r�glementaires, guides et syst�mes pour la mise en �uvre de la charte	02/01/2022	01/07/2023
Elaboration du projet de d�cret relatif � l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national des services publics	02/01/2022	31/12/2022

R sultat attendu :

- Soumettre les diff rents types de services publics aux m mes r gles et principes d'organisation et de gestion
- Assurer la convergence et la coh rence des programmes, l'int gration des initiatives et la synergie des moyens des services publics.
- Am liorer le niveau de qualit  des services rendus aux usagers

Indicateurs de suivi :

- Publication de la charte au bulletin officiel
- Nombre d'actions de feuille de route mis en  uvre
- Nombre d'actions de communication sur la charte r alis es

Indicateurs d'impact :

- Nombre de services publics ayant adopt  les dispositions de la charte
-

Problématique :

Le manque de transparence des procédures et formalités liées aux actes administratifs adoptés pour fournir les services aux usagers et encadrer leur relation avec l'administration en vue de protéger leurs droits, ce qui implique un manque de confiance envers l'administration et la propagation de pratiques liées à la corruption. Cela est dû à plusieurs raisons :

- L'absence de transcription et publication régulière et instantanée des procédures et formalités liées aux actes administratifs
- L'absence d'une base nationale, exclusive et unifiée d'actes administratifs délivrés par les administrations publiques au profit des usagers
- La non-opposabilité des procédures et formalités administratives publiés via les moyens de publication disponibles
- La complexité, la redondance et le chevauchement des procédures et formalités liées aux actes administratifs
- Le manque de digitalisation des procédures et formalités liées aux actes administratifs

Solution proposée :

Afin de résoudre ces problématiques, et dans le but d'encadrer la relation entre les usagers et l'administration, d'une manière générale, la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives a été promulguée. Elle est entrée en vigueur le 28 septembre 2020. Cette loi vise à établir de nouvelles règles pour la relation qui lie l'utilisateur et l'administration et à la renforcer sur la base d'un ensemble de nouvelles dispositions, dont les plus importantes sont :

- Instaurer le principe de transparence des procédures et formalités relatives aux actes administratifs et l'obligation de les encadrer par une base juridique
- Imposer aux administrations le recensement, documentation, transcription des actes administratifs relevant de leurs domaines de compétence à travers la préparation des recueils des actes administratifs et leur publication sur le portail national des procédures et formalités administratives après leur validation
- Obliger les administrations à remettre un récépissé de dépôt à l'utilisateur lors du dépôt de son dossier de demande d'obtention d'un acte administratif
- Obliger les administrations à fixer des délais maximums pour répondre aux demandes des usagers liées aux actes administratifs
- Garantir aux usagers le droit de recours en cas de réponse défavorable de l'administration ou lorsque celle-ci dépasse les délais prévus pour le traitement des actes administratifs

La mise en œuvre des dispositions de cette loi sera étalée sur plusieurs phases dans une période de 5 ans à compter de son entrée en vigueur.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront réalisées entre octobre 2020 et juin 2023 :

- Le recueil des actes administratifs et leurs validations par la commission nationale de simplification des procédures et formalités administratives
- La publication des actes administratifs validés sur le portail national des procédures et formalités administratives
- La simplification des procédures et formalités liées aux actes administratifs à travers :
 - La standardisation des procédures et formalités administratives et élimination des procédures et formalités non justifiées
 - La réduction des coûts liés à ces procédures pour l'utilisateur et l'administration
 - La prise en considération de la proportionnalité entre l'objet de l'acte administratif et les pièces demandées de l'utilisateur pour obtenir ledit acte ;
- Entamer la digitalisation d'un premier lot des procédures et formalités les plus utilisées, dans le but de digitaliser l'ensemble des procédures et formalités administratives au plus tard en 2025
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre des dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Recueil des actes administratifs et leurs validations par la commission nationale des procédures et formalités administratives	28/09/2020	31/12/2021
Publication des actes administratifs sur le portail national des procédures et formalités administratives	21/04/2021	31/12/2021
Simplification du premier lot des procédures et formalités administratives	02/01/2022	01/07/2023
Digitalisation du premier lot de procédures et formalités administratives	02/01/2022	01/07/2023
Communication, sensibilisation et conduite de changement	01/10/2020	01/07/2023

Résultat attendu :

- Renforcement de la transparence à travers le lancement d'un portail national unifié pour la publication des procédures et formalités administratives opposables à l'administration et aux usagers ;
- Amélioration de la qualité des services publics fournis aux usagers par la simplification et la digitalisation d'un premier lot de procédures et formalités administratives les plus utilisées

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actes administratifs transcrits
- Nombre d'actes administratifs validés par la commission nationale et publiés sur le portail national
- Nombre de procédures et formalités simplifiées
- Nombre de procédures et formalités digitalisées

Indicateurs d'impact :

- Nombre de recours liés aux procédures et formalités administratives
- Taux de satisfaction des usagers sur la qualité des services publics

13

Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale

Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique - Département de l'éducation nationale

Problématique :

Le secteur de l'éducation nationale dispose d'un système intégré d'information et fournit annuellement un ensemble de données statistiques relatives au secteur. Cependant, l'accès et la possibilité de réutilisation de toutes ces informations et données statistiques reste limité vu le format de publication non ouvert (PDF) et la non-publication proactive de toutes les informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information.

Solution proposée :

Conception et développement d'un espace de publication proactive des informations et données statistiques du département de l'Éducation Nationale au niveau du portail institutionnel du Département www.men.gov.ma. Cet espace permettra :

- la publication proactive des informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information
- la publication des données statistiques du secteur de l'éducation nationale en format ouvert (RH, carte scolaire, accès aux services de l'éducation, ...)

Les données publiées sur cet espace seront également accessibles via le portail des données ouvertes et le portail de la publication proactive des informations objets des engagements "Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au niveau des départements ministériels et des établissements publics" et "Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes".

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Conception de l'espace électronique de la publication proactive et identification de son contenu	01/09/2021	31/12/2021
Développement de l'espace de publication proactive et intégration des données	03/01/2022	30/05/2022
Lancement de l'espace de publication proactive et communication sur ce nouvel espace	15/07/2022	31/12/2022
Liaison des informations publiées dans l'espace avec le portail national de publication proactive	01/01/2022	30/06/2022

Résultat attendu :

- Communiquer sur les chiffres et les données statistiques du secteur de l'éducation nationale,
- Soutenir et renforcer la recherche scientifique en facilitant l'accès à l'information et sa réutilisation ;
- Protéger les droits des citoyens en promouvant la conscience juridique chez eux et en les informant des règles et procédures administratives en vigueur ;
- Promouvoir les normes de transparence et les règles d'ouverture et d'intégrité ;
- Contribuer à l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration et les administrés tout en consolidant la démocratie participative ;
- Contribuer à la création des conditions propices à l'investissement et améliorer le climat des affaires.

Indicateurs de suivi :

- Espace de publication proactive créé et lancé au niveau du portail du département
- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10 de la loi 31.13
- Nombre des données statistiques publiées
- Taux des données statistiques publiées en format ouvert par rapport à l'ensemble des statistiques publiées

Indicateurs d'impact :

- Taux de satisfaction des usagers de l'espace
- Réduction du nombre de demandes d'accès à l'information reçues par le département
- Nombre de cas de réutilisation des données

14

Amélioration de la gouvernance médicale

Ministère de la Santé

Problématique :

L'Etat prend en charge les patients atteints de maladies chroniques telles que le diabète et l'hypertension, et à ce titre il a augmenté sa contribution au financement des médicaments les concernant de 600 millions de dirhams à un milliard et 600 millions de dirhams. Cependant, et malgré tous les efforts déployés, les patients concernés ne bénéficient pas tous de leurs médicaments de manière continue et adéquate, et ce principalement à cause de la procédure d'octroi de ces médicaments et l'absence d'un système d'information de suivi dédié.

Solution proposée :

Mise en place d'un système d'information dédié à la gouvernance médicale, permettant de :

- Maîtriser la procédure de distribution des médicaments aux personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Mettre en place une base de données des médicaments fournis dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Mettre en place une base de données des patients concernés afin de suivre et tracer l'octroi des médicaments aux bénéficiaires concernés ;
- Suivre les stocks de médicaments et leur approvisionnement au niveau des délégations de santé et des dispensaires ;

- Disposer de statistiques et d'indicateurs pour améliorer la qualité des services publics fournis dans ce domaine.

Activités programmées :

Activités	Date de début	Date fin
Maitriser et simplifier la procédure de distribution des médicaments aux personnes atteintes de maladies chroniques	01/10/2021	31/03/2022
Mettre en place une base de données des médicaments fournis dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques	02/01/2022	02/01/2023
Mettre en place une base de données des patients concernés afin de suivre et tracer l'octroi des médicaments aux bénéficiaires concernés	02/01/2022	02/01/2023
Mettre en place des indicateurs de suivi des stocks de médicaments et leur approvisionnement au niveau des délégations de santé et des dispensaires	01/06/2022	30/06/2023

Résultat attendu :

- Permettre aux patients concernés par la prise en charge des maladies chroniques de bénéficier de leurs médicaments de manière continue et adéquate ;
- Interdire le commerce illégal des médicaments ;
- Réduire le favoritisme et le clientélisme et œuvrer pour la transparence dans ce domaine.

Indicateurs de suivi :

- Base de données des médicaments des maladies chroniques créée et alimentée ;
- Base de données des patients atteints de maladies chroniques créée et alimentée.

Indicateurs d'impact :

- Taux de couverture des besoins en médicaments des maladies chroniques
- Délai moyen de réception du traitement par les patients.

15

Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé

Ministère de la Santé

Problématique :

- Transparence limitée des procédures et des informations relatives aux services de santé,
- Faiblesse des mécanismes de participation citoyenne dans l'établissement des priorités, la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes liés à la santé au niveau local et au niveau national, ce qui impacte la qualité des services de santé.

Solution proposée :

Afin d'améliorer la transparence des procédures et informations relatives aux services de santé, les actions suivantes vont être réalisées :

- Transcription et publication des procédures relatives aux services de santé
- Publication proactive des informations relatives au secteur de la santé :
 - Carte sanitaire
 - Ressources humaines, spécialisations, répartition
 - Équipements
 - Données relatives aux médicaments
 - Données relatives à la couverture médicale

Ces informations vont être publiées en format cartographié ou ouvert (Open Data) pour faciliter leur consultation et réutilisation

Concernant le renforcement de la participation des citoyens et de la société civile afin d'améliorer les services de santé, un ensemble de mécanismes de participation citoyenne vont être mis en place, notamment :

- Organisation de rencontres consultatives
- Lancement de sondage d'opinion
- Mise en place d'une plateforme électronique permettant aux citoyens de soumettre leurs propositions
- Préparation et publication des rapports périodiques sur les propositions des citoyens

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Transcription et publication des procédures relatives aux services de santé	01/01/2022	30/06/2022
Diffusion proactive des procédures relatives aux services de santé	01/07/2022	30/09/2022
Organisation de rencontres consultatives	01/10/2022	28/02/2023
Sondage d'opinions des citoyens	01/03/2023	31/03/2023
Création de plateforme électronique de réception des propositions des citoyens	01/04/2023	30/09/2023
Préparation des rapports périodiques sur les propositions des citoyens	01/10/2023	31/12/2023

Résultat attendu :

- Renforcement de la transparence et de l'intégrité dans le secteur de la santé
- Amélioration de la qualité des services de santé fournis

Indicateurs de suivi :

- Nombre de procédures liées aux services de santé qui ont été transcrits
- Nombre de procédures liées aux services de santé qui ont été publiées
- Nombre d'informations sanitaires publiées sous format cartographié
- Nombre d'informations relatives à la santé qui ont été publiés en format ouvert
- Nombre de participants aux rencontres consultatives organisées

- Nombre de participants au sondage d'opinion
- Taux d'avancement du développement de la plateforme électronique de réception des propositions des citoyens

Indicateurs d'impact :

- Nombre de consultations de la plateforme
- Nombre de propositions des citoyens
- Taux de satisfaction des usagers concernant les services de santé

16

Mise en place d'un système d'information intégré de la santé

Ministère de la Santé

Problématique :

- Absence de données informatisées sur les patients et l'historique de leurs maladies et traitements ;
- Nécessité de conserver les supports papiers, les radiographies et les ordonnances et les emporter lors des consultations médicales ;
- Absence de données fiables sur les opérations de Santé et leurs bénéficiaires, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Solution proposée :

Mettre en place un système d'information intégré de la santé qui aide toutes les parties prenantes à améliorer les services de santé, notamment à travers :

- L'implication des acteurs concernés dans la conception de ce système ;
- Le développement d'un système d'information national pour la prévention et le traitement basé sur les carnets de santé des patients et à partir des bases de données dont disposent certains hôpitaux dans l'optique d'inclure tous les citoyens et citoyennes tout en assurant la protection des données personnelles ;
- La création d'une plateforme électronique permettant de recevoir les suggestions des usagers et des professionnels de santé pour une amélioration continue du système

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Organisation des rencontres consultatives avec les acteurs concernés en vue de concevoir le système d'information sanitaire intégré	01/10/2021	31/03/2022
Développement du système d'information sanitaire intégré	02/01/2022	02/01/2023
Numérisation des données et dossiers médicaux des patients et leur intégration au système d'information	01/10/2022	01/05/2023
Appui et accompagnement des professionnels de santé pour adhérer au système d'information	01/02/2023	01/06/2023
Mise en place de la plateforme électronique de réception des propositions des citoyens et professionnels de santé	01/02/2023	01/05/2023

Résultat attendu :

- Documentation et sauvegarde des données sanitaires des patients
- Possibilité aux professionnels de santé de consulter et suivre instantanément les dossiers médicaux des patients
- Amélioration de la qualité des services de santé

Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres consultatives avec les acteurs concernés organisées
- Nombres d'acteurs concernés consultés
- Taux d'avancement du développement du système d'information sanitaire
- Taux d'avancement du développement de la plateforme électronique de réception des suggestions des usagers et des professionnels de santé

Indicateurs d'impact :

- Nombre de dossiers médicaux des patients documentés et sauvegardés dans le système d'information sanitaire
- Nombre de comptes créés pour les professionnels de santé
- Nombre d'opérations (création, consultation, mise à jour) réalisées par les professionnels de santé sur les dossiers médicaux des patients via le système d'information sanitaire
- Taux de satisfaction des professionnels de santé vis-à-vis du système d'information de santé
- Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis du système d'information sanitaire et son rôle dans l'amélioration des services de santé

Problématique :

Le manque de capacités techniques et des mécanismes d'implication et de participation de la société civile en général et des associations environnementales en particulier, les empêchent de jouer pleinement le rôle qui leur a été assigné constitutionnellement à savoir la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques environnementales, la contribution à la mise en œuvre des activités de proximité, et le développement de l'écocitoyenneté.

Cela est dû principalement au :

- Manque de professionnalisation des associations.
- Insuffisance des leurs capacités techniques
- Insuffisance des capacités humaines et financières de ces acteurs.
- Le manque d'informations actualisées sur les grands chantiers et programmes en lien avec l'environnement

Solution proposée :

Renforcer les capacités techniques de la société civile et lui fournir les différentes données environnementales pouvant étayer leurs interventions, et les faire représenter dans les différents comités consultatifs mis en place sur les différentes questions liées à l'environnement et au développement durable, et ce à travers :

1. L'organisation de sessions de formation en ligne au profit des associations environnementales dans les thématiques suivantes :
 - Les enjeux globaux en relation avec l'environnement et le développement durable.
 - Les problématiques environnementales nationales et locales.
 - L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement Durable au niveau territorial.
 - La gestion financière et technique des projets.
2. La participation des associations dans les processus de concertation et de coordination en relation avec l'environnement et le développement durable, et ce à travers :
 - La représentation de 5 associations désignées comme membres de la Commission Nationale de la Gestion Intégrée du Littoral.
 - La représentation de 3 associations désignées comme membres de la Commission Nationale du Climat et de la Biodiversité.
 - Pour ces deux commissions, un appel à candidatures a été lancé au profit des associations. La sélection a été faite par un comité selon des critères préétablis. La constitution de ces commissions et les missions de leurs membres fixées au niveau des textes réglementaires les instituant.
 - La représentation des associations dans les différents comités thématiques nationaux (2 comités) et régionaux (12 comités) mis en place sont désignées sur la base de leurs expériences et de leurs bilans en relation avec les thématiques ciblées par les comités précités.
3. La publication des informations et données sur les chantiers et programmes environnementaux à travers la diffusion proactive des informations suivantes :
 - Le Département de l'Environnement procède à la publication proactive sur son site internet (www.environnement.gov.ma) des différentes activités et programmes environnementaux, des rapports régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement, des textes juridiques environnementaux et des rencontres nationales et internationales...etc.
4. L'appui aux initiatives associatives environnementales à travers :
 - L'Appui institutionnel aux activités des associations par la participation du Département de l'Environnement dans l'animation des rencontres associatives relatives à l'environnement et le développement durable, la mise à leur disposition de la caravane environnementale et à la diffusion des supports de sensibilisation.
 - L'appui logistique par la mise en place de clubs environnementaux au sein des établissements scolaires, des maisons de jeunes et de certaines associations, et l'octroi de divers équipements audiovisuels et informatique.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Organisation de formations à distance au profit des associations environnementales	01/04/2022	01/05/2023
Adhésion des associations aux processus de concertation et de coordination en matière d'environnement et de développement durable	01/10/2021	01/06/2023
Publication proactive des données environnementales	01/07/2021	01/06/2023
Appui aux initiatives des associations environnementales	01/10/2021	01/06/2023

Résultat attendu :

- L'Autonomisation des associations et la promotion de leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques environnementales.

Indicateurs de suivi :

- Nombre des associations bénéficiaires des sessions de formation
- Nombre des associations membres au niveau des comités Nationales de consultation et de coordination
- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10 de la loi 31.13
- Nombre de données statistiques publiées
- Nombre de rapports et d'études publiés
- Nombre d'actions en matière d'appui institutionnel et logistique au profit des associations environnementales

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'associations participantes aux programmes et projets environnementaux Nationaux

18

Promotion de l'égalité et de la participation des femmes à la vie publique et leur autonomisation économique

Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille

Problématique :

Les acquis constitutionnels liés à l'égalité des sexes, ainsi que les réformes législatives et institutionnelles qui ont suivi, ont constitué un tournant dans le domaine des droits des femmes. Ceci a positivement impacté la situation des femmes marocaines, permettant ainsi de porter l'intérêt réel pour les questions d'égalité des sexes et de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et de l'inscrire dans la dynamique nationale générale liée aux droits de l'homme au Maroc et dans les politiques et programmes publics, notamment les plans gouvernementaux pour l'égalité « Iqram 1 » et « Iqram 2 ».

Malgré tous les efforts, la question de la promotion de l'égalité des sexes demeure l'une des préoccupations de la société marocaine. Ces préoccupations s'incarnent dans des contextes variés, principalement liés à :

- Les problèmes socio-économiques des femmes (le taux de participation des femmes au marché du travail a atteint 19% en 2019),
- La faible participation des femmes à la vie publique (la représentation des femmes à la Chambre des représentants était de 21 % aux dernières élections de 2016 et de 17 % aux hauts postes de responsabilité et de 24% pour les postes de responsabilité) ;
- Les stéréotypes à l'égard des femmes (65% des femmes pensent qu'une femme ne devrait pas travailler si le revenu du mari est suffisant pour subvenir aux besoins de la famille, selon une étude menée en 2019),
- L'accès aux programmes d'éducation et de formation (le taux d'analphabétisme chez les femmes était de 44% selon les statistiques 2018),
- Les violences faites aux femmes (le pourcentage de femmes maltraitées a atteint 54% en 2019),
- La faiblesse des mécanismes de planification stratégique basée sur le genre, notamment au niveau territorial.

Solution proposée :

Pour répondre à ces problématiques, le Ministère des Solidarités, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, sur la base d'une approche participative incluant tous les acteurs et parties prenantes sur le terrain, y compris les pouvoirs publics, les institutions nationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les universités, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux, a lancé un ensemble de chantiers structurants :

1. Lancement du processus de préparation du troisième plan gouvernemental pour l'égalité, en tenant compte des résultats de l'évaluation finale du deuxième plan gouvernemental pour l'égalité, des évolutions et des problèmes soulevés, y compris l'impact de la pandémie sur la femme ;
2. Opérationnalisation des mesures du programme « Maroc-Attamkine » en travaillant sur :
 - Réforme législative et institutionnelle (fixation d'un quota de femmes et de filles entrepreneurs pour accéder aux marchés publics, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les conseils d'administration, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les domaines de la prise de décision syndicale, orienter et transférer le soutien fourni par le programme Tayssir aux mères)
 - Incitations et politiques sensibles au genre (accorder des exonérations fiscales pour les entreprises qui fournissent un travail décent et atteindre la parité hommes-femmes, exonérations fiscales pour les entreprises qui emploient des femmes handicapées)
 - Changer les représentations et les stéréotypes (communiquer sur les décisions de justice et décisions de justice en faveur des femmes victimes de discrimination au travail).
 - Conclure des accords de partenariat avec les conseils de régions et de régions afin d'activer les mesures du programme «Maroc-Attamkine» au niveau territorial
 - Fixer un quota de l'accès des filles aux spécialités techniques au sein des établissements de formation professionnelle
3. Création de 20 centres multidisciplinaires pour femmes, portant le nombre total de centres nouvellement créés sur le territoire national à 85 centres

4. Lancement d'un plan régional pour l'égalité au niveau de la région de Rabat-Salé comme région modèle dans l'optique de le généraliser au reste des régions
5. Accompagnement des collectivités territoriales pour intégrer la planification genre dans les plans de développement régional pour la période 2021-2026

Activités programmées

Activités	Date début	Date fin
Evaluation du 2ème plan gouvernemental de l'égalité	01/05/ 2021	01/11/ 2021
Elaboration du 3ème plan gouvernemental de l'égalité	01/11/ 2021	01/07/ 2022
Mise en œuvre des mesures du plan « Maroc Attamkine »	01/03/ 2021	01/07/ 2023
Mise en place de 20 Espaces multifonctionnels pour les femmes EMF	02/01/ 2021	02/01/ 2023
Mise en œuvre du plan régional de l'égalité de la région de Rabat-Salé - Kenitra	01/10/2021	01/07/2023
Accompagnement des collectivités territoriales pour l'intégration du genre dans les plans de développement régionaux PDRs	01/11/2021	01/07/2023

Résultat attendu :

- Disponibilité de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité ;
- Augmenter le taux de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics ;
- Augmenter le pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de prise de décision syndicale ;
- Orienter et transférer le soutien apporté par le programme « Tayssir » aux mères ;
- Augmenter le taux d'emploi des femmes en général et des femmes en situation précaire en particulier ;
- Contribuer au changement des représentations et des stéréotypes et à réduire les manifestations de discrimination sur les lieux de travail
- Augmenter le taux de participation des femmes à la vie économique au niveau territorial
- Augmenter le pourcentage d'accès des filles aux formations techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- Inclure la planification basée sur le genre dans les plans de développement régional
- Soutenir et accompagner les femmes victimes de violences.

Indicateurs de suivi :

- Taux d'avancement dans la préparation et d'approbation de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité
- Taux d'opérationnalisation du programme « Maroc-Attamkine » sur la période 2021-2023
- Nombre d'accords de terrain conclus dans le domaine de l'autonomisation économique
- Nombre des EMF créés
- Pourcentage de mise en œuvre du plan régional pour l'égalité au niveau de la région Rabat-Salé
- Nombre d'accords conclus avec les conseils de régions pour intégrer la planification genre dans les plans de développement régional pour la période 2021-2026.

Indicateurs d'impact :

- Taux d'accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics,
- Pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration et dans les domaines de prise de décision syndicale
- Nombre de mères ayant bénéficié de l'accompagnement du programme Tayssir
- Taux d'emploi des femmes
- Pourcentage de femmes handicapées qui travaillent
- Pourcentage de femmes bénéficiant de programmes d'autonomisation économique au niveau territorial
- Pourcentage de filles diplômées des spécialités techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- Nombre de plans de développement régional disponibles sur les programmes sensibles au genre

19

Renforcement de l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap

Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille

Problématique :

Malgré les efforts engagés par le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, en tant qu'instance nationale de coordination et d'impulsion des projets et des programmes de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, certaines problématiques persistent notamment l'accès à l'information, et ce à cause de :

- La non-disponibilité de la traduction à la langue des signes dans certains médias audiovisuels. En effet, malgré les efforts engagés en matière de traduction à la langue des signes des spots de sensibilisation contre le COVID-19, plusieurs médias audiovisuels restent inaccessibles aux personnes en situation de handicap auditif
- La difficulté d'accès à l'information dans les sites internet institutionnels. En effet, les sites internet institutionnels se révèlent, éminemment, importants et usuels dans la vie quotidienne des citoyens, et cela, sur plusieurs plans (éducation, emploi, commerce, administration, santé, culture, divertissement ...etc.). D'où, la nécessité de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Solution proposée :

- Intégrer la traduction à la langue des signes dans tous les médias audiovisuels produits par le ministère ;
- Impliquer les associations œuvrant dans le domaine de l'handicap dans la mise en place des campagnes de sensibilisation ;
- Elaborer un référentiel national d'accessibilité web, en impliquant les associations œuvrant dans le domaine de handicap et le partager avec les administrations et organismes concernés.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
L'organisation de consultations avec les organisations de la société civiles concernées sur la campagne de sensibilisation 2022	01/10/2021	31/12/2021
Finalisation de l'élaboration des campagnes de sensibilisation 2022 en prenant en considération les outputs de la consultation	01/01/2022	01/02/2022
Organisation de consultations avec les organisations de la société civile concernées sur la campagne de sensibilisation 2023	01/10/2022	31/12/2022
Finalisation de l'élaboration de la campagne de sensibilisation 2023 en prenant en considération les outputs de la consultation	01/01/2023	01/02/2023
Traduction en langue des signes des productions audiovisuelles du ministère pour la période 2021-2023	01/10/2021	01/06/2023
Conception du référentiel d'accessibilité web pour les personnes en situation de handicap	10/12/2021	01/06/2022
Diagnostic préliminaire auprès des départements publics et des associations œuvrant dans le domaine de Handicap	01/06/2022	01/12/2022
Elaboration du référentiel national d'accessibilité web	01/12/2022	01/03/2023
Diffusion et communication autour du référentiel	01/03/2023	31/05/2021

Résultat attendu :

- Amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap auditif aux médias audiovisuels produits par le ministère
- Amélioration de la qualité des campagnes de sensibilisation et leur alignement avec les attentes des personnes en situation de handicap
- Disponibilité d'un référentiel national d'accessibilité web pour les personnes en situation de handicap dans l'optique de son implémentation par les départements et organismes concernés.

Indicateurs de suivi :

- Nombre des productions audiovisuelles traduites à la langue des signes
- Nombre des organisations de la société civile concernées consultées lors de la préparation des campagnes de sensibilisation
- Nombre d'administrations et d'organismes qui ont participé dans l'élaboration du référentiel d'accessibilité web
- Taux d'avancement de la préparation du référentiel d'accessibilité web

Indicateurs d'impact :

- Taux de satisfaction relative aux campagnes de sensibilisation
- Taux de conformité du portail du ministère aux dispositions du référentiel d'accessibilité web
- Nombre d'administrations et d'organismes concernés qui ont adhéré à l'opérationnalisation des dispositions du référentiel d'accessibilité web

Problématique

La protection des enfants contre les abus, la violence, l'exploitation et la négligence nécessite l'intervention d'un ensemble de services publics, en fonction des besoins de chaque enfant, dans les domaines suivants :

- Détection et réception des plaintes ;
- Assistance immédiate en cas d'urgence médicale et sociale ;
- Signalement auprès des autorités judiciaires en cas de besoin ;
- Evaluation de la situation sociale de l'enfant et de la famille ;
- Accompagnement médico-psychologique et social, l'intégration éducative et sociale ;
- Suivi - évaluation du développement de la situation de l'enfant, en plus de fournir des informations et d'élaborer des rapports.

L'expérience de terrain a montré l'existence de disparités entre les territoires dans la prestation des services, le manque de coordination entre les services et les programmes des différents acteurs, le manque de ressources humaines qualifiées, ainsi que le besoin croissant d'un ensemble de mécanismes et des outils qui facilitent la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs concernés au niveau territorial.

Solution proposée

Le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille œuvre pour la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) dans huit (8) provinces pilotes, en vue de leur évaluation et généralisation dans le reste des provinces du Royaume.

Les DTIPE est une entrée essentielle pour renforcer le système de protection, en réalisant la convergence entre les services judiciaires, médicaux, psychologiques, sociaux et éducatifs, ainsi que le suivi et l'évaluation, selon un protocole unifié qui définit le circuit de protection, le panier des services pour chaque étape de la protection, les rôles et responsabilités des départements publics concernés, les procédures d'orientation des enfants selon la Carte des acteurs et des institutions.

Dans ce cadre, au niveau des provinces pilotes, les actions suivantes seront réalisées :

- Mise en place de Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (CPPE) qui comprend dans sa composition des représentants des services décentralisés des secteurs gouvernementaux concernés et institutions qui sont sous leur tutelle, avec la possibilité de la participation des représentants de la justice, du ministère public et de la société civile à ses travaux ;
- Mise en place des Centres d'Accompagnement pour la Protection de l'Enfance (CAPE) selon un cahier de charge préparé par le Ministère à cet égard, précisant les missions et fonctions du centre, les profils des ressources humaines et les spécifications et normes du bâtiment ;
- Mise en place d'un système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection et accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour son utilisation ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles ;

- Elaboration participative des outils de pilotage des DTIPE et de la convergence des interventions multisectorielles et l'accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour les utiliser, à savoir :
 - Guide de diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau de la province
 - Guide d'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance
 - Circuit de protection de l'enfance
 - Protocole Cadre de protection de l'enfance
 - Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance.

Activités programmées

Activités	Date début	Date fin
Mise en place de 8 comités provinciaux de protection de l'enfance	02/01/2020	01/07/2023
Mise en place de 8 centres d'accompagnement de protection de l'enfance	02/01/2020	01/07/2023
Développement d'un système d'information intégré pour le suivi de l'enfant dans le circuit de protection	01/09/2021	30/12/2022
Accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour l'exploitation du système d'information intégré	03/01/2023	03/07/2023
Elaboration et réalisation d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles	01/06/2021	31/12/2021
Elaboration participative du guide du diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau des provinces et accompagnement des acteurs à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du guide d'élaboration des projets de plans d'action provinciaux de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du circuit de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs pour son appropriation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du protocole cadre de protection de l'enfance	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance et formation des professionnels des CAPE à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023

Résultat attendu

Les provinces pilotes disposent de :

- Structures et outils de coordination des programmes et des services de protection de l'enfance selon les besoins du territoire
- Ressources humaines qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale aux enfants en besoin de protection et leurs familles
- Structures et services de proximité intégrés et efficaces dans le domaine de la protection de l'enfance
- Informations et données statistiques actualisées sur la situation de l'enfance en besoin de protection

Indicateurs de suivi :

- Nombre des comités provinciaux mises en place
- Nombre des Centres d'Accompagnement de Protection de l'Enfance mises en place
- Taux du progrès du développement du système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection
- Nombre des sessions de formation réalisés
- Nombre des bénéficiaires des sessions de formation réalisés

Indicateurs d'impact :

- Nombre des outils élaborés en matière de pilotage des dispositifs territoriaux et convergence des interventions multisectorielles élaborés

20

Amélioration de la qualité des services publics relatifs à la protection de l'enfance

Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille

Problématique

La protection des enfants contre les abus, la violence, l'exploitation et la négligence nécessite l'intervention d'un ensemble de services publics, en fonction des besoins de chaque enfant, dans les domaines suivants :

- Détection et réception des plaintes ;
- Assistance immédiate en cas d'urgence médicale et sociale ;
- Signalement auprès des autorités judiciaires en cas de besoin ;
- Evaluation de la situation sociale de l'enfant et de la famille ;
- Accompagnement médico-psychologique et social, l'intégration éducative et sociale ;
- Suivi - évaluation du développement de la situation de l'enfant, en plus de fournir des informations et d'élaborer des rapports.

L'expérience de terrain a montré l'existence de disparités entre les territoires dans la prestation des services, le manque de coordination entre les services et les programmes des différents acteurs, le manque de ressources humaines qualifiées, ainsi que le besoin croissant d'un ensemble de mécanismes et des outils qui facilitent la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs concernés au niveau territorial.

Solution proposée

Le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille œuvre pour la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) dans huit (8) provinces pilotes, en vue de leur évaluation et généralisation dans le reste des provinces du Royaume.

Les DTIPE est une entrée essentielle pour renforcer le système de protection, en réalisant la convergence entre les services judiciaires, médicaux, psychologiques, sociaux et éducatifs, ainsi que le suivi et l'évaluation, selon un protocole unifié qui définit le circuit de protection, le panier des services pour chaque étape de la protection, les rôles et responsabilités des départements publics concernés, les procédures d'orientation des enfants selon la Carte des acteurs et des institutions.

Dans ce cadre, au niveau des provinces pilotes, les actions suivantes seront réalisées :

- Mise en place de Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (CPPE) qui comprend dans sa composition des représentants des services décentralisés des secteurs gouvernementaux concernés et institutions qui sont sous leur tutelle, avec la possibilité de la participation des représentants de la justice, du ministère public et de la société civile à ses travaux ;
- Mise en place des Centres d'Accompagnement pour la Protection de l'Enfance (CAPE) selon un cahier de charge préparé par le Ministère à cet égard, précisant les missions et fonctions du centre, les profils des ressources humaines et les spécifications et normes du bâtiment ;
- Mise en place d'un système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection et accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour son utilisation ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles ;
- Elaboration participative des outils de pilotage des DTIPE et de la convergence des interventions multisectorielles et l'accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour les utiliser, à savoir :
 - Guide de diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau de la province
 - Guide d'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance
 - Circuit de protection de l'enfance
 - Protocole Cadre de protection de l'enfance
 - Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance.

Activités programmées

Activités	Date début	Date fin
Mise en place de 8 comités provinciaux de protection de l'enfance	02/01/2020	01/07/2023
Mise en place de 8 centres d'accompagnement de protection de l'enfance	02/01/2020	01/07/2023
Développement d'un système d'information intégré pour le suivi de l'enfant dans le circuit de protection	01/09/2021	30/12/2022
Accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour l'exploitation du système d'information intégré	03/01/2023	03/07/2023

Activités	Date début	Date fin
Elaboration et réalisation d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles	01/06/2021	31/12/2021
Elaboration participative du guide du diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau des provinces et accompagnement des acteurs à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du guide d'élaboration des projets de plans d'action provinciaux de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du circuit de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs pour son appropriation	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du protocole cadre de protection de l'enfance	01/10/2020	01/07/2023
Elaboration participative du Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance et formation des professionnels des CAPE à son utilisation	01/10/2020	01/07/2023

Résultat attendu

Les provinces pilotes disposent de :

- Structures et outils de coordination des programmes et des services de protection de l'enfance selon les besoins du territoire
- Ressources humaines qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale aux enfants en besoin de protection et leurs familles
- Structures et services de proximité intégrés et efficaces dans le domaine de la protection de l'enfance
- Informations et données statistiques actualisées sur la situation de l'enfance en besoin de protection

Indicateurs de suivi :

- Nombre des comités provinciaux mises en place
- Nombre des Centres d'Accompagnement de Protection de l'Enfance mises en place
- Taux du progrès du développement du système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection
- Nombre des sessions de formation réalisés
- Nombre des bénéficiaires des sessions de formation réalisés

Indicateurs d'impact :

- Nombre des outils élaborés en matière de pilotage des dispositifs territoriaux et convergence des interventions multisectorielles élaborés

Problématique :

Le Maroc s'est engagé dans un ensemble de projets visant à promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption. Cependant, la communication sur ces projets ainsi que les informations les concernant restent très limitée en l'absence d'un portail dédié regroupant toutes les informations à ce sujet. Ce qui constitue un obstacle à la participation citoyenne, à l'engagement des citoyens dans les politiques publiques et à la promotion des valeurs de l'intégrité et de la transparence.

Solution proposée :

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption propose, à travers ce projet, la création d'un « portail national de l'intégrité ». Cet engagement est en phase particulièrement avec, le 3ème axe de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025 relatif à « la transparence et l'accès à l'information ». Ainsi, ce projet permettra de consolider les efforts déployés pour le renforcement des principes d'intégrité et de transparence en permettant aux citoyens d'accéder aux rapports, études et informations concernant le domaine de la probité et la lutte contre la corruption et d'être informé des efforts de l'Instance Nationale ainsi que ceux déployés par ses partenaires dans ce domaine. Ce portail offre également la possibilité d'émettre des avis et des suggestions visant à développer son contenu, ainsi qu'une plate-forme pour permettre aux citoyens de déposer leurs plaintes relatives à la corruption.

Ce portail comprendra les espaces suivants :

- Un espace dédié à la documentation (les textes juridiques, les rapports, les études, les guides, les conventions...);
- Un espace dédié aux statistiques nationales et internationales publiées par l'Instance Nationale ou par ses partenaires dans le domaine ;
- Un espace dédié aux plaintes ;
- Un espace de communication ;
- Un espace des services à distance qui comprend une bibliothèque électronique et un espace dédié aux formations à distance ;
- Un espace dédié à la presse...

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Conception du portail en partenariat avec les principaux acteurs concernés par le domaine de l'intégrité	01/04/ 2021	01/07/ 2021
Identification du contenu du portail et des services qu'il va offrir en coordination avec les partenaires de l'instance	01/07/ 2021	01/09/ 2021
Développement du portail national de l'intégrité	01/09/ 2021	01/12/ 2021
Préparation de guides de mise à jour du portail et organisation de sessions de formation au profit des partenaires de l'instance dans ce projet (administrations, secteur public, journalistes, organisations de la société civile)	01/12/ 2021	01/03/ 2022
Lancement officiel du portail et communication autour du portail	01/03/ 2022	01/06/ 2022

Résultat attendu :

- Fournir aux internautes les rapports, les études et les informations relatifs à la probité, la transparence et à la lutte contre la corruption ;
- Recevoir, étudier et répondre aux suggestions des utilisateurs de ce portail en vue de développer le contenu scientifique dudit portail ;
- Renvoyer les internautes vers d'autres plateformes leur permettant d'accéder à l'information dans ce domaine;
- Orienter les internautes vers les différents canaux de dépôt de plaintes ;
- Renforcer la communication concernant les réalisations de l'Instance Nationale et de ses partenaires dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'organismes contribuant au portail de l'intégrité
- Pourcentage d'institutions engagées à fournir à l'instance les informations à jour

Indicateur d'impact :

- Nombre de visites du portail

Problématique :

A l'ère de la transformation digitale, les organismes publics ont des opportunités en matière de données ouvertes (Open Data) et de données massives (Big Data). En effet, le phénomène du Big Data a bouleversé ces dernières années, à la fois l'univers économique et le secteur public en leur permettant de mieux gérer les facteurs contextuels auxquels ils font face. Aussi, la transformation digitale à l'aide des données massives apporte un moyen supplémentaire pour tout organisme public ou privé d'assurer plus de performance et de compétitivité.

Selon plusieurs études et rapports, les activités d'ouverture des données se multiplient partout dans le monde, les organismes publics publient des jeux de données, créent des portails, organisent des hackathons, etc., en produisant dans certains pays des retombées tangibles.

A l'échelle nationale, plusieurs actions ont été entreprises pour le développement de l'Open Data, dont notamment :

- La mise en place du portail national de l'open data : www.data.gov.ma (2011) ;
- L'adhésion du Maroc au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (2018) ;
- L'adoption de la loi n°31.13 relatives au droit d'accès à l'information (2018) ;
- La constitution de la Commission du droit d'accès à l'information (2019) ;
- La mise en place d'un comité de pilotage des données ouvertes (2019) en charge de la supervision et du suivi de la mise en œuvre de ce chantier au niveau national. Ce comité, dont les travaux sont coordonnés par l'ADD, est composé de différents organismes et institutions concernés ;
- Réalisation d'une étude par l'ADD en partenariat avec la Banque mondiale et en coordination avec les différents organismes et institutions concernés (année 2020), à l'issue de laquelle un plan d'action national visant la promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes a été élaboré ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et de communication sur le sujet des données ouvertes au profit des responsables des administrations, des institutions et des entreprises publiques (année 2020).

Néanmoins, les résultats de ces efforts ne sont pas à la hauteur des objectifs souhaités, et ce, en raison de plusieurs contraintes liées à la gouvernance, la gestion et l'utilisation des données :

- Gouvernance des données : cadre juridique non clair, faible engagement des acteurs concernés
- Gestion des données : Absence de standards nationaux en matière de données ouvertes, faible interopérabilité entre les systèmes d'information des organismes publics, absence de cartographie des données
- Publication et utilisation des données : Difficulté d'accès aux données ouvertes détenues par les administrations publiques, manque de prise de conscience sur l'importance de la publication et la réutilisation des données ouvertes, manque d'initiatives d'exploitation et réutilisation des données ouvertes, manque de visibilité sur les cas de réutilisation des données, manque de pratique d'anonymisation des données, absence d'une culture de transparence des données au niveau des administrations publiques.

- Absence d'une politique de publication des données ouvertes ; absence des actions de sensibilisation à l'utilisation et aux avantages des données ouvertes.

Solution proposée :

Accélération de la mise en œuvre du plan d'action national relatif au développement des données ouvertes, et ce à travers la réalisation de plusieurs actions notamment :

- L'élaboration et la publication des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes ;
- La poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation et du renforcement des capacités liées à l'Open data au niveau des ministères, établissements/entreprises publics et collectivités territoriales ;
- La poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation au profit des entreprises notamment les startups pour les sensibiliser sur l'importance de la réutilisation des données ouvertes ;
- La refonte du portail national unifié pour la publication des données ouvertes www.data.gov.ma ;
- La coordination et l'accompagnement des organismes et institutions concernés pour la mise à jour et l'enrichissement du contenu du portail ;
- La mise en place d'un cadre juridique approprié pour la promotion de l'ouverture des données publiques.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Elaboration et publication des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes	01/07/ 2021	01/07/ 2022
Organisation des actions de sensibilisation et du renforcement des capacités liées à l'Open data au profit des administrations publiques	01/10/ 2021	01/10/ 2022
Organisation des actions de sensibilisation au profit des entreprises pour les sensibiliser sur l'importance de la réutilisation des données ouvertes	02/01/ 2022	01/03/ 2023
Refonte du portail national unifiée pour la publication des données ouvertes	01/07/ 2021	01/07/ 2022
Mise en place d'un cadre juridique approprié pour la promotion de l'ouverture des données publiques	01/10/ 2021	01/03/ 2023
Coordination et accompagnement des organismes et institutions concernés pour la mise à jour et l'enrichissement du contenu du portail	01/03/ 2022	01/06/ 2023

Résultat attendu :

- Augmentation du nombre des données ouvertes publiées par les organismes et institutions concernés
- Renforcement de la transparence et de la confiance entre l'administration et les citoyens
- Promotion de la recherche scientifique et l'innovation
- Promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat
- Promotion de la participation citoyenne et la contribution aux débats sur la politique publique au moyen de données et de preuves

Indicateurs de suivi :

- Taux d'avancement de la préparation des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes

- Nombre de bénéficiaires des formations dans les administrations publiques
- Nombre d'entreprises bénéficiant de campagnes de sensibilisation organisées
- Taux d'avancement de la refonte du portail national unifié de publication des données ouvertes
- Taux d'avancement de l'élaboration du cadre juridique nécessaire pour la promotion de l'ouverture des données publiques

Indicateurs d'impact :

- Nombre de données publiés sur le portail national
- Nombre de réutilisations de données ouvertes publiées
- Amélioration du classement mondiale du Maroc en matière d'Open Data

Partie 2:

Plan d'Action National de la Chambre des Représentants

Septembre 2022- Décembre 2023

Présentation :

La Chambre des Représentants du Royaume du Maroc présente son deuxième Plan d'action pour un Parlement ouvert, couvrant la période août 2022-décembre 2023, et ce, dans le cadre de l'initiative du « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) ». Ce deuxième Plan d'action se base sur les réalisations du premier Plan d'action (octobre 2019-2021), dont la réalisation de quelques composantes a été impactée par la pandémie du Covid-19.

Le deuxième Plan d'action de la Chambre des Représentants, se base, selon le principe d'accumulation, sur les réalisations pour le compte du premier Plan d'action.

Premièrement : bilan de la mise en œuvre du premier Plan d'action

Premier engagement : La mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et législatives relatives à la démocratie participative et citoyenne

1. La Chambre des Représentants a créé une Commission des pétitions composée des membres de la majorité et de l'opposition. La Commission est chargée de recevoir les motions en matière législative et les pétitions adressées à la Chambre. Elle s'acquitte de ses missions sous la présidence du Président de la Chambre des Représentants ;
2. La mise en place d'un système informatique permettant de recevoir les pétitions et les motions ;
3. L'élaboration d'un guide sur les motions en matière législative et les pétitions, destiné principalement à la société civile, et qui explicite les procédures, les étapes et les mesures de dépôt desdites pétitions et motions ;
4. La diffusion d'une vidéo éducative sur les étapes d'examen des pétitions au sein de la Chambre des Représentants sur le portail électronique officiel de la Chambre ;
5. L'organisation de deux rencontres entre les organes politiques de la Chambre et les instances civiles, chacune rassemblant plus de 60 associations et organisations non-gouvernementales nationales travaillant dans plusieurs domaines (l'environnement et le monde rural, les droits de l'homme, l'éducation et l'enseignement, et la participation des femmes à la vie politique) et d'autres acteurs ;
6. L'établissement d'un plan de formation pour les organisations non-gouvernementales, dont les circonstances de la pandémie du Covid-19 ont forcé le report.

Deuxième engagement : Implication des citoyennes et des citoyens dans la législation

1. Publication des projets et propositions de textes de loi soumis à la procédure législative sur le portail électronique officiel de la Chambre des Représentants afin de recevoir les observations des citoyens ;
2. Compilation de ces observations et suggestions pour les transmettre aux groupes et groupements parlementaires et aux Commissions permanentes, et ce, lors de l'examen et de l'adoption des textes concernés ;
3. Les commentaires, les suggestions et les observations des citoyens sont collectés, catégorisés et soumis à la Présidence, puis aux groupes/groupement et aux Commissions parlementaires pour être exploités lors des débats sur les textes de lois et les prendre éventuellement en compte dans les amendements.

Troisième engagement : la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et législatives relatives au droit d'accès à l'information

1. La publication régulière des communiqués relatifs aux débats des Commissions et des séances plénières, des rapports des Commissions d'enquête parlementaires, des rapports des Missions exploratoires, des rapports des Groupes de travail thématiques et des rapports de l'évaluation des politiques publiques sur le portail électronique du Parlement ;
2. La publication en partie des archives de la Chambre des Représentants, sachant que la Chambre a numérisé plus de quatre millions de pages, et la mise en place d'une procédure d'obtention des documents que les citoyens peuvent demander et exploiter ;
3. La signature d'une convention-cadre avec le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cette convention prévoit, entre autres, la mise des archives et des publications de la Chambre des Représentants à la disposition du Centre national de documentation (relevant de l'HCP). Une autre convention a été signée dans le même but avec l'institution Archives du Maroc ;
4. La création d'une commission de supervision, pour respecter et faire respecter la mise en œuvre des dispositions de la loi relative au droit d'accès à l'information (Loi 13-31), en application de cette loi, des décrets, et des directives émises par la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), qui est aussi responsable d'assurer le respect du droit d'accès à l'information.

Quatrième engagement : Ouverture au public, notamment les jeunes, pour les sensibiliser à propos de l'action parlementaire

1. L'établissement d'une stratégie de communication ;
2. L'élaboration de supports de communication (dépliants et publications) dédiés aux jeunes ;
3. La refonte du portail électronique officiel de la Chambre des Représentants en cinq langues : l'arabe, l'amazighe, le français, l'anglais et l'espagnol ;
4. La diffusion en direct des travaux des Commissions permanentes à travers la Web TV et sur la chaîne YouTube de la Chambre des Représentants, ainsi que sur les autres réseaux sociaux, ce qui permet aux citoyens de suivre, interagir avec et commenter les débats de ces organes principaux dans l'action parlementaire ;
5. La mise à disposition des publications des livrets et des brochures et la diffusion des vidéos animées pour le public de différentes tranches d'âge sur les attributions et les fonctions de la Chambre des Représentants, notamment pour les petits et les jeunes, en support papier et électronique, ainsi que des jeux, des quiz et une application mobile spéciale sur les organes de la Chambre des Représentants et leurs fonctions, en format papier et électronique.
6. La création de « l'Espace de la mémoire parlementaire ». Cependant, cet espace n'a pas pu être ouvert au public en raison de la pandémie du Covid-19.

Cinquième engagement : Consultation et implication des citoyens dans l'évaluation des politiques publiques

5. En application des dispositions de l'article 70 de la Constitution, la Chambre des Représentants a opté pour l'évaluation de la politique publique relative à « l'enseignement préscolaire » au titre de l'année législative 2019-2020. La Chambre a également choisi, au début de la législature 2021-2026, quatre autres politiques pour l'évaluation ;
6. Les groupes de travail thématiques chargés de l'évaluation veillent à l'implication des citoyennes et des citoyens dans les opérations d'évaluation à travers des séances d'audition et de concertation avec les acteurs de chaque secteur et les associations et les organisations non-gouvernementales qui agissent dans ces secteurs ;
7. En sus des réunions et des consultations sur le terrain, sont remplis pour d'autres acteurs des questionnaires à même de compléter les informations. Les données collectées sont analysées et exploitées dans le contexte de

l'élaboration du « rapport d'évaluation », qui est présenté ou sera présenté et débattu en séance plénière ;

8. Les recommandations émanant des activités et des consultations, conduites par le groupe de travail thématique chargé de l'évaluation de l'enseignement préscolaire, à titre d'exemple, ont été prises en considération dans le rapport final de l'évaluation.

Sixième engagement : Le développement du partenariat avec la société civile et les milieux universitaires – activité transversale –

9. L'organisation d'une rencontre prospective et thématique pour institutionnaliser la coopération avec les universités publiques marocaines ;
10. La signature d'une convention entre la Chambre des Représentants, les Présidents des 12 universités marocaines, le Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Ministère délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
11. La création du « Centre parlementaire des études et des recherches ». Il est structuré en trois unités de recherche spécialisées qui conduisent les travaux de recherche et de consultation au profit de toutes les composantes de la Chambre des Représentants, à savoir : une Unité de recherche des études diplomatiques et sécuritaires, une Unité de recherche des études économiques, sociales et environnementales et une Unité de recherche des études juridiques, politiques et constitutionnelles ;
12. Le lancement d'un Prix de recherche académique et publications académiques de la démocratie et l'action parlementaire, et un autre Prix de la presse concernant les travaux du Parlement. Les deux prix ont été décernés, au titre des deuxièmes éditions, en juillet 2022 ;

La signature d'une convention avec la Fondation allemande Hanns-Seidel, ayant pour but de soutenir les meilleures connaissances à travers des pratiques de recherche parlementaire comparée au profit des parlementaires.

Le contexte de la pandémie

Eu égard au contexte de la pandémie, les activités reportées ont été incluses dans le deuxième Plan national d'action couvrant la période septembre 2022 – décembre 2023.

En outre, la Chambre a œuvré durant la période de la pandémie à l'exploitation optimale des technologies de communication modernes (la visioconférence) et les réseaux sociaux, ce qui a permis aux citoyen(ne)s, aux acteurs sociaux et aux académiciens de suivre les travaux de la Chambre, de la contacter et d'obtenir l'ensemble des informations et des documents disponibles.

Deuxièmement : Le deuxième Plan d'action pour la période de septembre 2022 – décembre 2023

Le deuxième Plan d'action s'articule sur sept grands engagements, y compris :

- I. La consolidation du partenariat avec les acteurs sociaux pour consacrer la culture de la démocratie.
- II. **III.** La mise en œuvre du concept du parlement de proximité dans deux sens :
 - 1- La Chambre des Représentants se déplace au niveau territorial pour rapprocher ses travaux, fonctions et prérogatives et les faire connaître au public, notamment les enfants et les jeunes.
 - 2- La Chambre des Représentants ouvre davantage ses portes pour accueillir de citoyennes et de citoyens à l'occasion de plusieurs événements, afin de renforcer les traditions d'accueil des groupes encadrés par des institutions (écoles – instituts – universités – associations).
- IV. La consolidation de l'e-Parlement à travers l'exploitation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des réseaux sociaux, la diffusion de contenus institutionnels, la collecte des observations, des suggestions et des commentaires des citoyennes et des citoyens à la Chambre dans l'exercice de ses prérogatives, et leur mise à la disposition des composantes politiques de la Chambre pour exploitation.
- V. L'implication des citoyennes et des citoyens dans les prérogatives principales de la Chambre à travers la collecte de leurs suggestions concernant la législation, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques.
- VI. La participation/et l'organisation de colonies de vacances thématiques, afin de diffuser et inculquer les valeurs démocratiques, de participation et de pluralisme.
- VII. Implication des citoyennes et des citoyens dans la légistique à travers des forums de proximité dédiés à la légistique afin de permettre au public s'appropriier et d'intérioriser les étapes de préparation et d'élaboration des lois, pour se mobiliser à contribuer les mettre en œuvre et les défendre application et leur défense.

Le Plan d'action a été établi dans le cadre d'une méthodologie participative et consultative sous la supervision du Président de la Chambre, le dotant ainsi d'une force institutionnelle et d'une grande importance. Le Plan a pris en considération, au niveau interne, les contributions et opinions des différents pôles de l'Administration de la Chambre concernés par sa mise en œuvre.

A cet égard, le Président de la Chambre des Représentants a souligné le rôle de la société civile en déclarant : « *A la Chambre des Représentants, nous considérons les associations de la société civile comme des partenaires dans la mise en œuvre de la démocratie participative et citoyenne conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume. A cet effet, cette volonté de notre part, à la Présidence, au Bureau de la Chambre, et avec les Présidents des groupes et groupement parlementaires, et les Présidents des Commissions parlementaires permanentes, a été d'institutionnaliser les relations avec les acteurs sociaux sur la base de l'implication, de la concertation, et du strict respect des rôles et des responsabilités* ».

Il a également réitéré « *l'appel lancé aux associations de la société civile pour qu'elles exercent leurs droits constitutionnels et lancent des initiatives citoyennes dans le domaine de la démocratie participative en tant que pilier de la participation populaire à la gestion de la chose publique. Bien que je considère qu'une démocratie participative ne peut pas remplacer une démocratie parlementaire représentative et qu'il y ait une frontière entre le politique et la société civile qui doit être respectée, je considère toutefois, que les associations civiles sont un pilier fondamental des institutions, et un affluent de la démocratie dans ses différentes dimensions* ».¹

Le Plan d'action a veillé à inclure les suggestions des organisations de la société civile, notamment celles exprimées lors de la rencontre présidée par Monsieur Rachid Talbi El Alami, Président de la Chambre des Représentants, et les membres du Bureau de la Chambre représentant les composantes politiques de l'institution (l'opposition et la majorité) le 22 juin 2022.

Ces engagements ont été également enrichis des opinions exprimées par les acteurs civils via internet. Dans ce cadre, le projet du Plan a été publié pour plus de trois semaines sur le portail électronique officiel de la Chambre des Représentants et le Portail national de consultation concernant la mise œuvre du Plan national de l'initiative du « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) ».

En outre, le Plan s'est représenté le besoin sociétale et politique de diffuser et d'ancrer la culture de la démocratie institutionnelle par le biais du dialogue, de l'écoute,

¹ Du discours de Mr le président à l'ouverture de la rencontre de co-création avec les OSG, organisée le 22 juin 2022.

la proximité, et la valorisation de ses enjeux et du rôle du citoyen dans sa consolidation et son amélioration.

Ainsi, le Plan met l'accent sur le rôle des organisations de la société civile et les acteurs sociaux dans cette action citoyenne, en tant que partenaires dans la réalisation de ses composants et l'encadrement des initiatives des citoyennes et des citoyens dans le contrôle, la législation, l'évaluation des programmes et des politiques publiques et dans l'éducation durable à la culture et aux pratiques démocratiques.

Afin de rendre cette fin durable, la Chambre des Représentants œuvre à la mise en œuvre d'un plan de formation des acteurs civils dans le domaine de la démocratie participative et citoyenne, et de former des formateurs compétents pour assurer la durabilité de la formation au niveau territorial.

Dans ce cadre, le Plan se réfère aux droits stipulés dans la Constitution du Royaume du Maroc aux acteurs sociaux et aux organisations de la société civile, laquelle constitution stipule que « la démocratie participative, ainsi que les principes de bonne gouvernance et de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes sont les fondements du régime constitutionnel du Royaume » (le préambule de la Constitution), et souligne que « Les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. » (Article 12 de la Constitution). La Constitution prévoit également, dans son article 13, la création des instances de concertation en vue d'associer l'ensemble les différents acteurs sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. Elle garantit également, dans ses articles 14 et 15, les droits des citoyennes et des citoyens de présenter des motions en matière législative et de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.

En tant que partenaire et un affluent de la démocratie, l'implication des organisations de la société civile, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, du Règlement Intérieur de la Chambre des Représentants et des autres législations y afférentes, nécessite l'installation d'un comité de Pilotage choisi démocratiquement conformément à une procédure qui tient compte des centres d'intérêt de ces partenaires sociaux, à savoir la dimension thématique (les droits de l'homme - la gouvernance et la transparence - le développement local - l'environnement et la justice climatique - les questions du genre - les migrations, etc.), d'une part, et la dimension spatiale - territoriale, d'une autre part, en sus de la dimension genre.

L'objectif demeure de réaliser une action commune et que le dialogue soit institutionnalisé, durable et basée sur des engagements réciproques.

Le Plan d'action envisage de permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'approprier, de comprendre et d'intérioriser les prérogatives du Parlement, la valeur de l'action parlementaire et le besoin sociétal à la démocratie institutionnelle.

Les engagements de la Chambre des Représentants couvrent sept axes abordant les questions et problématiques soulevées, ainsi que la méthodologie et l'approche adoptées pour atteindre les objectifs escomptés. Ils se représentant et les dispositions de la Constitution et les valeurs et les objectifs de l'initiative du partenariat pour un gouvernement ouvert.

Pour assurer la durabilité des actions et des mesures prises dans le contexte de mise en œuvre de ces engagements, elles seront consacrées dans les documents formant cadre législatif (son règlement intérieur) et directif (Arrêtés et décisions du Bureau de la Chambre des Représentants - Cadre référentiel de l'évaluation des politiques publiques- Cadre référentiel sur l'organisation et fonctionnement des missions d'information) du fonctionnement de la Chambre des Représentants.

L'objectif étant, est d'assurer l'institutionnalisation et l'appropriation par tous (personnel politique et administration), des engagements pris dans le cadre de ce plan.

Par ailleurs la Chambre tient compte, dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles, du contrôle de l'action gouvernementale en matière du « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert ». Dans la même veine, la Chambre adhère à toute initiative législative de la part du Gouvernement visant le renforcement de la consultation publique.

Ci-après le Plan d'action de la Chambre des Représentants :

“Open Government Partnership (OGP)”

« Plan d’Action National »

de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc au titre de la période septembre 2022- décembre 2023

Engagement 1	
Partenariat consolidé avec les Organisations de la Société Civile (OSC)	
Janvier 2022- (Engagement qui s’étale sur la législature)	
Entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l’engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l’engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none">• Le déficit en matière de communication et d’interactivité entre les institutions élues et les citoyens.• Le besoin exprimé par les Organisations de la Société Civile (OSC) en matière de formation aux fondamentaux de la démocratie participative (pétitions et motions en matière législative destinés aux pouvoirs compétent) et une aspiration pour faire entendre leur voix.
En quoi consiste l’engagement ?	L’engagement consiste à : <ul style="list-style-type: none">• Impliquer la composante Société Civile comme cible phare dans le processus d’implémentation des principes de l’OGP en matière de Parlement Ouvert.• Répondre aux attentes de la société civile exprimées notamment lors des réunions d’audition, organisées par la Chambre des Représentants et lors des séminaires thématiques régionaux

	<p>organisés par nos partenaires le NDI et la WFD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hisser au rang d'engagement principal ce partenariat avec la société civile. <p>Par ailleurs, et engagement capitalise sur <u>les acquis et les actions réalisées du Plan National 2019-2020</u> et vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des acteurs civils sur les principes, les valeurs et les fondamentaux de l'Initiative du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP). • Former des formateurs de la Société Civile pour assurer l'encadrement des acteurs sociaux locaux notamment en matière de démocratie participative et citoyenne. • Inciter et encourager les acteurs civils, les milieux académiques et les centres de recherche à exploiter les documents et les données produites par la Chambre des Représentants, en vue de promouvoir la recherche scientifique dans la matière parlementaire. • Accompagner la société civile dans l'appropriation des rôles et fonctions de la Chambre des Représentants (le contrôle, la législation, l'évaluation des politiques publiques et la diplomatie parlementaire). • Pour atteindre cet objectif, des sessions de formation à thématiques de qualité seront organisées en vue de renforcer les capacités des OSC.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La Chambre des Représentants en tant que dépositaire du pouvoir législatif s'investira pleinement dans un processus de renforcement de la confiance, de dialogue et de partenariat avec la société civile, et par conséquent avec la société en matière de démocratie participative et citoyenne.</p>

	La rentabilité et la qualité de l'action associatif, garantie par la constitution, seront renforcées.
Indicateurs de suivi	-Le nombre des assises organisées, -Le nombre d'associations participantes, -Le nombre de régions couvertes, -Le nombre de formateurs formés.
Indicateurs d'impact	Nombre d'acteurs sensibilisés ou formés par les formateurs.
Pourquoi cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?	<p>Cette forme de l'exercice démocratique qui permet aux citoyennes et citoyens de présenter aux institutions compétentes des pétitions (pouvoirs exécutif et législatif) et des motions en matière législative, est sans doute un préalable de consolidation et de renforcement de la démocratie participative. Elle est à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer l'adhésion et l'implication des citoyennes et des citoyens dans le processus législatif ; ● Promouvoir l'ouverture de la Chambre des Représentants sur la société ; ● Encourager les citoyennes et les citoyens à participer au processus de contrôle et d'évaluation des politiques publiques ; ● Assurer l'accès aux fonds documentaire de l'Institution législative ; ● Consacrer et véhiculer la culture de la démocratie participative. ● Mettre en valeur les données ouvertes de la Chambre des Représentants (Open Data) au profit des milieux universitaires et des OSC. ● Ce qui permettra de réaliser l'accumulation escomptée de la recherche académique

	relative à aux problématiques parlementaires et de démocratie.
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ● La Chambre des Représentants a entamé des actions soutenues visant à améliorer l'accès à l'information et la participation du public. Et veille, d'une manière constante, à respecter et faire respecter ce droit. Il s'agit de : <ol style="list-style-type: none"> 1) Veiller à la mise en œuvre de la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information. 2) La création de la commission ad-hoc rattachée au bureau de la Chambre des Représentants chargée de recevoir les pétitions et les motions en matière législative. La chambre a installé une unité administrative, chargée de recevoir et donner suite aux demandes d'information des citoyens. ● La Chambre des Représentants a entamé le processus de développement d'une plateforme web autonome pour gérer les pétitions et les motions en matière législative qui lui sont destinées. Il est à noter que la plateforme « e-participation » a démontré qu'une co-gestion parlement-gouvernement pose quelques difficultés de gestion. ● La Chambre des Représentants a signé en janvier 2020 une convention de partenariat et de coopération scientifique avec le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les 12 universités publiques marocaines afin de promouvoir la recherche scientifique en matière d'études parlementaires. ● La chambre a créé le prix des meilleures thèses de doctorats et recherches

	<p>académiques en matière de démocratie et parlementarisme. Les prix au titre de la deuxième édition de ce concours ont été discernés en juillet 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le 1^{er} forum avec la société civile sur les sujets généraux du Gouvernement Ouvert et la démocratie participative le 23 mai 2019, et le 2^{ème} séminaire intitulé « Démocratie participative : Contraintes de la réalité et perspectives de développement » avec la participation des OSC et des milieux universitaires le 25 février 2020 ont débouché, en partie, sur des idées, qui ont été prise en compte dans le contenu des amendements, adoptés par le parlement. <i>(la Loi organique n° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 71.21 ; la loi organique n° 44.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 70.21.)</i> 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>Organisation des réunions de sélection des organisations de la Société Civile (Coalition civile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Formation de la commission ❖ Lancement de l'Appel à projets/manifestation d'intérêt ❖ Sélection des OSC selon une charte et des critères de : <ul style="list-style-type: none"> o Spatialité ; o Probité ; 	<p>Deuxième semestre 2022</p>	<p>(Action qui s'étale sur la législature)</p>

<ul style="list-style-type: none"> o Diversité thématique ; o Efficacité et crédibilité ; o Reconnaissance des activités et notoriété 			
Signature des partenariats avec les OSC et Associations désignées		Deuxième semestre 2022	" "
Formation des formateurs		2022-2023	
Organisation de rencontres trimestrielles avec des organisations de la société civile pour discuter des questions liées à l'OGP		2022-2023	
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Bureau de la Chambre des Représentants Administration M. Najib EL KHADDI Secrétaire général 212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma	
Titre et département		Secrétariat général	
E-mail et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le parlement ; 	
	OSC, secteur privé, organisations		

	internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les OSC qui encadrent les initiatives citoyennes en matière de pétitions et motions • Les OSC territorialement réparties et les collectifs et réseaux associatifs sur des thématiques diversifiées et innovantes • National Democratic Institute (NDI) • Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). • Westminster Foundation for Democracy (WFD).
--	-------------------------------------	---

<p><i>Faire prévaloir le principe du Parlement de proximité</i> <i>(Action d'émission : La Chambre des Représentants se déplace au niveau territorial)</i></p>	
<p>Mai 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)</p>	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Le processus de l'ouverture physique de la Chambre des Représentants sur la société ne profite pas à pied d'égalité à toutes les régions du Royaume. Le degré de connaissance du parlement est en-deçà de la place institutionnelle prépondérante qui est sienne sur l'échiquier politique et institutionnel national.
En quoi consiste l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser diverses activités au niveau territorial avec la participation des membres de la Chambre des Représentants, les acteurs locaux, les établissements scolaires et universitaires et les organisations de la

	<p>société civile « OSC » (séminaires, tables-rondes, caravanes et forums). Ces activités seront étayées par la présentation des différents supports édités dans le cadre du Plan d'Action National 2019-2020 (vidéos animées, bandes dessinées, supports papier « dépliants multilingues » et des guides pratiques destinés aux jeunes et enfants écoliers).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cette activité a été entamé lors du salon international de l'édition et du titre (SIEL) au titre de l'année 2022. ● Organiser des ateliers et animer des exposés afin d'améliorer le degré de connaissance du parlement, ses prérogatives et ses rôles auprès du public de tout âge, notamment les jeunes afin de garantir une éducation civique basée sur la culture de la participation et l'ouverture.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>-Les activités de proximité favorisent l'adhésion et l'implication du citoyen dans le processus de consécration de l'Etat de droit ; une institution est l'écoute des citoyennes et citoyens ne peut qu'être respectable et respectée.</p> <p>-L'instauration de la confiance entre les citoyens(es) et les institutions élues est à même de consolider l'Etat de droit.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>-Nombre de rencontres organisées au niveau territorial</p> <p>-Nombre de citoyennes et citoyens qui participent à ces rencontres,</p> <p>-Le nombre régions couvertes,</p> <p>-Le nombre des visiteurs et des participants aux manifestations organisées par la Chambre ou à des manifestations auxquelles elle prend part.</p>
<p>Indicateurs d'impact</p>	<p>Amélioration substantive du nombre d'interactions du public avec les activités de l'institution.</p>

<p>Pourquoi cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>L'adhésion et l'implication des citoyens dans le processus de législation, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques sont à même de faire prévaloir les principes de la proximité, d'ouverture, et de la transparence.</p>	
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions d'ouverture territorialisée prévues dans ce cadre aux niveaux régional et local ont été reportées en raison de la pandémie du Covid-19. • La Chambre des Représentants a mis à la disposition du public des vidéos didactiques relatives la procédure législative, présentant des informations sur les procédures de pétitions et de motions en matière législative, ainsi que des vidéos sur les acteurs institutionnels et sur la diplomatie parlementaire. Ces contenus sont disponibles en versions numérique et papier. 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>Organiser des actions territoriales en collaboration avec les délégations ministérielles déconcentrés de de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, les établissements scolaires et les élus locaux.</p>	<p>Janvier 2023</p>	<p>Décembre 2023 (Action qui s'étale sur la législature)</p>
<p style="text-align: center;">Coordonnées de contact</p>		
<p>Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre</p>	<p>Bureau de la Chambre des Représentants Administration M. Najib EL KHADDI Secrétaire général</p>	

		212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma
Titre et département		Secrétariat général
E-mail et téléphone		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ● Les départements ministériels concernés et leurs représentations territoriales ● Les collectivités territoriales
	OSC, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Les associations de la jeunesse et des parents d'élèves ● Et d'autres organisations de la société civile.

<i>Ouverture sur le public (Action de réception : Le Parlement reçoit les citoyens, notamment les jeunes, les élèves et les étudiants)</i>	
Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	L'ouverture physique de la Chambre des Représentants constitue un outil important pour faire connaître <i>in situ</i> les rôles et les attributions de l'Institution législative aux citoyennes aux citoyens en plus de son patrimoine architecturale et culturelle. Cependant, il a été constaté qu'environ 80% des visiteurs sont issus des zones limitrophes de la capitale administrative du Royaume.
En quoi consiste l'engagement ? Ce constat questionne la problématique de l'équité et l'égalité des chances pour bien profit de cette mesure.	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture des lieux, des bâtiments et des archives de la Chambre des Représentants au public. ● Augmentation de façon substantielle du nombre des visites guidées et encadrées de groupes notamment parmi les écoliers, les lyciens et les étudiants des écoles supérieures et des universités y compris ceux et celles issus des agglomérations loin de la capitale ; ● L'encouragement de la participation citoyenne des jeunes en vue de contrer l'antiparlementarisme (phénomène mondial) et de renforcer la confiance dans le parlement ; ● Organisation de journées portes ouvertes dans les locaux de de la Chambre des Représentants ;

	<ul style="list-style-type: none"> ● L'implication des jeunes à travers la sensibilisation, la réouverture de « <i>l'espace de la mémoire historique</i> » du parlement marocain et l'organisation de rencontres avec les jeunes. ● Mise à la disposition du « public visiteur » des contenus diversifiés à même de le rapprocher de la vie parlementaire. ● Diffusion des supports de communication papier (des livrets et dépliants) déjà publiés et prêts à l'usage destinés aux enfants et aux jeunes ● Organisation des rencontres /débats avec les députés au siège de la Chambre des Représentants.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'accroissement du nombre des visites est à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la participation citoyenne et le sens de l'engagement chez les générations futures ; - Réduire le phénomène de l'antiparlementarisme à travers le renforcement de l'appropriation de l'information par les jeunes citoyens(es). - Renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur la société. - Faire prévaloir le principe de la justice spatiale en faveur des visiteurs issus de zones distantes.
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs de la Chambre des Représentants nettement amélioré, - Diversification des régions concrétisée, -Qualité de l'encadrement des visites avec un contenu citoyen soutenu, améliorée.
<p>Indicateurs d'impact</p>	<p>Amélioration de l'image du parlement chez l'opinion publique</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent</p>	<p>Cet engagement vise à améliorer l'ouverture sur le public via les visites des citoyennes et des citoyens qui peuvent accéder aux locaux de la Chambre des Représentants et</p>

<p>en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>assister aux séances plénières. Il contribue également à renforcer la transparence du parlement à travers la mise à disposition des documents et archives au profit des visiteurs et l'interaction avec les députés.</p>	
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les archives de la Chambre des Représentants couvrant toutes les législatures depuis 1956 sont en grande partie numérisés et disponibles sur l'Intranet de la Chambre, ainsi plus de 4 millions de pages d'archives numérisées, débats des séances plénière, rapports des commissions parlementaires, les textes de lois, les questions orales et écrites et autres documents relatifs au travail parlementaire peuvent être consultées et exploitées par les fonctionnaires, les députés et le staff des groupes parlementaires. • Les chercheurs et le grand public peuvent consulter et exploiter ce fonds documentaire en soumettant une demande auprès du service des archives. 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>Accroître en quantité et en qualité le nombre des visites des jeunes dans le respect des mesures sanitaire en vigueur.</p>	<p>Avril 2022</p>	<p>-(Action qui s'étale sur la législature)</p>
<p>Réouverture de l'espace de la mémoire parlementaire (tributaire de l'évolution de la situation pandémique)</p>	<p>Avril 2022</p>	

Valoriser l'usage et l'accès au fonds documentaire de la Chambre des Représentants (Bibliothèque + Archives)		Avril 2022	
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Bureau de la Chambre des Représentants Administration M. Najib EL KHADDI Secrétaire général 212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma	
Titre et département		Secrétariat général	
E-mail et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Les départements ministériels concernés - Archives du Maroc - L'Agence de Développement du Digital (ADD) - La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc ; (BNRM°) - Le Haut-Commissariat au Plan / Le Centre National de Documentation (CND) 	
	OSC, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Les fédérations des parents d'élèves ; ● Les centres d'études et de recherche ; ● Les OSC opérant dans le champ de la transparence ; ● L'Union Européenne ; ● L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ; ● Le National Democratic Institute (NDI). 	

Consolider le Parlement Numérique	
Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	A l'instar des autres parlements nationaux, la Chambre des Représentants qui s'est engagée depuis 2014 dans un processus de transformation digitale continu, confronte des défis à caractère informationnel, environnemental et communicationnel.
En quoi consiste l'engagement ?	<p>Le chantier du Parlement numérique initié par la Chambre des Représentants s'inscrit dans l'optique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fournir au public une information fondée en temps réel ; ● Réduire la dépendance aux supports papiers (le taux de réduction réalisé a atteint 80%) ; ● Moderniser les processus du travail parlementaire ; ● Consolider la démocratie participative. ● Renforcer la transparence. <p>Ce chantier digital s'est cristallisé, en partie, par la refonte du site web en janvier 2020, avec le lancement d'un ensemble d'applications/plateformes interactives permettant de collecter les avis et les commentaires des citoyens. Une plateforme a été déjà développée permettant le transfert de documents entre la Chambre des Représentants, la Chambre des Conseillers et le gouvernement (Projets de loi, propositions de lois, PV et rapports des réunions, amendements, rapports des commissions...). Par ailleurs, une série d'applications</p>

	<p>mobiles et plateformes web dédiées seront développées. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une application dédiée à la promotion de la démocratie participative (pétitions et motions en matière législative) ; • Une application pour l'évaluation des politiques publiques avec une base de données dédiée ; • Une application interactive entre le (a) député (e) et la population de sa circonscription locale ou régionale. • Le développement d'une base de données au profit des parlementaires et des fonctionnaires chargés des évaluations des politiques publiques.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La transformation digitale de la Chambre des Représentants permettra la mise à disposition d'une information de sources crédibles au profit aux citoyennes aux citoyens, l'ouverture de l'institution, la contribution à honorer les efforts et les engagements du Royaume du Maroc en matière environnementale et écologique, la modernisation des processus du travail parlementaire, et le renforcement de la démocratie participative.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre d'applications développées</p> <p>Nombre de documents mis en ligne à la disposition du public (projets et propositions de loi – comptes rendus- contenus divers sur différents supports...)</p> <p>Nombre des utilisateurs du contenu du site web et de ses applications</p> <p>Nombre d'abonnés et des citoyens qui agissent sur les comptes de la Chambre des Représentants sur les réseaux sociaux.</p>
<p>Indicateurs d'impact</p>	<p>Amélioration du nombre des personnes qui suivent et réagissent à la prestation et à la production de la Chambre.</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent</p>	<p>Cet engagement permettra de rapprocher l'information parlementaire aux citoyennes aux citoyens et renforcer</p>

en matière des valeurs de l'OGP ?	l'ouverture, la transparence, la crédibilité, l'efficacité, l'efficacité de la Chambre des Représentants.	
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de référence et les pages d'interaction avec les députés sont accessibles en ligne. • Les débats de la Chambre des Représentants en session plénière sont diffusés en ligne et en temps réel sur son site officiel et sur les réseaux sociaux. • Les séances des questions au gouvernement et les séances ayant trait au débat sur la loi de finances sont transmises en direct sur les chaînes TV et Radios publiques. • Des vidéos portant sur la procédure législative, sur les acteurs institutionnels, sur la diplomatie parlementaire, et sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques sont mises en ligne (en cinq langues) par la Chambre des Représentants. 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :
Développement d'une application pour la démocratie participative (motions et pétitions législatives)	Janvier 2022	(Engagement qui s'étale sur la législature)
Développement d'une application sur l'évaluation des politiques publiques	Janvier 2022	
Développement d'une application qui permet l'interaction entre le	Janvier 2022	

député et la population de la circonscription locale ou régionale.			
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Bureau de la Chambre des Représentants Administration M. Najib EL KHADDI Secrétaire général 212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma	
Titre et département		Secrétariat général	
E-mail et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Ministère délégué auprès du chef de Gouvernement chargé de la Transition numérique et de la Réforme administrative ; ● L'Agence de Développement du Digital² (ADD) 	
	OSC, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ● L'Union Européenne. 	

² L'Agence de Développement du Digital (ADD), créée en vertu de la loi N°61.16 publiée au bulletin officiel n°6604 du 14 septembre 2017, est un établissement public stratégique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Implication des citoyens dans les processus du Travail Parlementaire (Contrôle / Législation / Evaluation des Politiques Publiques)	
Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	L'action de la Chambre des Représentants n'est pas suffisamment connue par les citoyens(es).
En quoi consiste l'engagement ?	<p>Cet engagement, qui vise à promouvoir la participation inclusive des citoyennes et citoyens, à renforcer les processus du travail parlementaire, l'ouverture et la transparence de la Chambre des Représentants, s'articule sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte de sa pratique en matière de l'évaluation des politiques publiques, la Chambre des Représentants organisera des auditions, des consultations et des concertations avec les groupes cibles et les bénéficiaires ultimes de la politique publique évaluée ; et ce pour mesurer l'impact de l'intervention publique ; - Créer un espace dédié au contrôle citoyen de l'action gouvernementale, qui permet ainsi aux citoyens de proposer des actions de contrôle afférentes à des problématiques qui les concernent. - La publication des propositions et projets de lois soumis à la procédure législative et ce afin de collecter les commentaires et les avis des citoyennes et des citoyens. <p>Ce mécanisme permettra d'impliquer la société davantage dans le processus législatif, le contrôle de l'action gouvernementale, et l'évaluation des politiques publiques.</p>

<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La participation citoyenne dans le processus législatif favorise une adhésion plus inclusive et une consolidation de la confiance dans le travail parlementaire. Elle permet aussi de mesurer l'impact de ce travail sur la société.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>-Nombre de documents publiés (projets et propositions de loi – comptes rendus- contenus divers sur différents supports...) et mis en ligne à la disposition du public pour commentaire,</p> <p>-Nombre de consultations, de réactions et de commentaires portant sur l'action parlementaire, reçus par les services de la Chambre,</p> <p>-Le nombre des participants(es) aux auditions initiées par la Chambre dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.</p>
<p>Indicateurs d'impact</p>	<p>La participation citoyenne à l'action parlementaire concrétisée notamment à travers les propositions des citoyens(es) prises en compte dans la production de la Chambre des Représentants</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Encourager la participation citoyenne, et la prise de conscience des enjeux de la démocratie institutionnelle et participative, et par la même, renforcer le contrôle citoyen sur l'action publique en ce qui est lié aux prérogatives du parlement.</p>
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Le site Web de la Chambre publie tous les projets et propositions de lois et donne ainsi la possibilité à chaque citoyenne et citoyen ou organisation d'émettre des avis des et des commentaires sur les initiatives législatives.</p> <p>A cet égard, la Chambre des Représentants a créé une unité interne chargée de compiler ces avis et commentaires et de les soumettre, par la suite, aux instances compétentes de la Chambre.</p> <p>Il est à signaler que le dialogue avec les représentants de la société civile (OSC) a débouché, tout récemment, sur un</p>

	<p>ensemble d'idées formulées sous forme d'amendements, adoptés par la Chambre des Représentants,</p> <p>La Loi organique N° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des</p> <p><i>(la Loi organique n° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 71.21 ; la loi organique n° 44.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 70.21.)</i></p> <p>Les conclusions des rapports d'évaluation servent comme base de suivi des interventions publiques et de leur impact.</p> <p>Un espace dédié au contrôle citoyen de l'action gouvernementale sera créé. Il permet ainsi aux citoyennes et aux citoyens de proposer des actions de contrôle afférentes à des problématiques qui les concernent.</p>	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :
<p>- Créer un espace de communication (sur le site de la Chambre) qui permet de répondre aux demandes des citoyennes et des citoyens en matière des attributions et missions du parlement :</p> <p>La Chambre des Représentants organise des auditions, des consultations et des concertations avec les groupes cibles et les</p>	Janvier 2022	(Engagement qui s'étale sur la législature)

<p>bénéficiaires ultimes de la politique publique évaluée ;</p> <p>Créer un espace dédié au contrôle citoyen de l'action gouvernementale</p> <p>La publication des propositions et projets de lois soumis à la procédure législative, et ce afin de collecter les commentaires et les avis des citoyennes et citoyens.</p>		
<p>Compiler les commentaires et les avis des citoyennes et des citoyens sur les questions de politiques publiques, objet d'évaluation, et les soumettre au groupe thématique chargé de l'évaluation des politiques publiques</p>		
<p>- Elle organisera des Rencontres territorialisées avec les acteurs locaux à l'occasion de chaque évaluation.</p>		
<p>Coordonnées de contact</p>		
<p>Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre</p>	<p>Bureau de la Chambre des Représentants</p> <p>Administration</p> <p>Mr Najib EL KHADDI</p> <p>Secrétaire général</p>	

		212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma
Titre et département		Secrétariat général
E-mail et téléphone		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat général du gouvernement ; • Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le parlement ; • Le ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ; • Les départements ministériels de tutelle sur les secteurs, les politiques ou les programmes publics objet de l'évaluation ; • L'instance nationale de la probité de la prévention et de la lutte contre la corruption.
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la société civile qui agissent dans le domaine ou le secteur concerné par la politique soumise à l'évaluation, objet de législation, les corps professionnels constitués, les associations savantes, ...

Engagement 6	
« Colonies de Vacances Thématiques Apprenantes des Valeurs Démocratiques »	
Mars 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	

<p>Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?</p>	<p>Le phénomène mondial montant manifesté par le désengagement des citoyens, notamment les jeunes, vis-à-vis de la politique, et l'antiparlementarisme représentent un danger pour l'avenir de la démocratie institutionnelle ;</p> <p>Par ailleurs, le recours aux réseaux sociaux comme sources d'information a accéléré la diffusion de fausses informations, « fake news » qui nuisent la démocratie institutionnelle.</p> <p>Ces jeunes, force vive de la société, sont les plus exposés manipulations ; par conséquent, la tendance de désengagement et de négligence vis à vis des institutions représentatives, de l'action politique et l'engagement partisan est plus forte chez cette frange d'âge.</p>
<p>En quoi consiste l'engagement ?</p>	<p>Cet engagement consiste à organiser des colonies de vacances thématiques apprenantes des valeurs démocratiques au profit des jeunes, la colonie de vacances, étant, un espace éducatif de socialisation idoine des valeurs démocratiques.</p> <p>Elles permettent aux jeunes de s'approprier les prérogatives, les missions et les fonctions du parlement, (le contrôle, la législation, l'évaluation des politiques publiques et la diplomatie parlementaire) et par conséquent les valeurs démocratiques.</p>
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'appropriation par les jeunes des attributions et rôles du parlement renforce le sentiment civique ; et il est à même d'inverser la tendance l'antiparlementarisme.</p> <p>Elle rapprochera les jeunes via des méthodes et outils didactiques de transfert des connaissances</p>

	<p>d'une manière ludique de l'indispensabilité de la démocratie institutionnelle et du parlementarisme.</p> <p>Elles permettront, par ailleurs, d'outiller les jeunes par des connaissances fiables pour contrer la désinformation qui cible les institutions.</p>
Indicateurs de suivi	<p>-Le nombre des exposés présentés et présentations ayant trait aux valeurs de la démocratie et de la participation, faites aux enfants dans le cadre des colonies de vacances</p> <p>- Le nombre des bénéficiaires de cet encadrement,</p> <p>- Le nombre d'interactivités recensées lors de ces activités.</p>
Indicateurs d'impact	Taux d'appropriation de la culture démocratique de base (terminologie parlementaire- histoire du parlement- procédures...).
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?	<p>Cette nouvelle forme d'apprentissage des valeurs démocratique, et de dialogue permettra de renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur les jeunes citoyennes et citoyens.</p> <p>Elle permettra aussi la consolidation des relations de partenariat entre la Chambre et les ONG, qui encadrent les jeunes et les colonies de vacances, en instaurant un canal institutionnalisé qui permettra aux jeunes d'exposer leurs propres préoccupations, et par la même avancer des propositions et des idées susceptibles d'être intégrés dans l'action parlementaire.</p>
Informations supplémentaires	Le recours aux Colonies de vacances comme espace pédagogique d'apprentissage des valeurs démocratique, de dialogue pour les jeunes citoyennes et citoyens est une bonne pratique, exercée par quelques pays ...

Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables		Date de début :	Date de fin :
Désignation des pouvoirs publics de la Chambre des Représentants des députés et des experts pour encadrer des activités afférentes à cet engagement.		Mars 2022	(Engagement qui s'étale sur la législature)
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Bureau de la Chambre des Représentants Administration Mr Najib EL KHADDI Secrétaire général 212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma	
Titre et département		Secrétariat général	
E-mail et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication ; ● ● Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le parlement ; ● D'autres Départements ministériels ; 	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● L'ONDE ; ● La Fédération Nationale des Colonie de vacances ; ● Association des Œuvres Sociales de la Chambre des Représentants ; 	

Engagement 7	
« Forums Légistiques de Proximité » « FLP »	
Mars 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Les institutions représentatives sont devenues la cible d'un discours antiparlementariste. Par conséquent, une frange de la société juge que la performance de ces institutions est en deçà de leurs attentes.
En quoi consiste l'engagement ?	Initier des forums légistiques de proximité, à caractère interactif, par les membres du parlement au niveau de leurs circonscriptions qui sont à même de faciliter l'apprentissage, l'implication des citoyens dans le processus d'élaboration des avant-projets des initiatives législatives.
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	La mise en œuvre de cet engagement est de nature à permettre : <ul style="list-style-type: none"> - L'initiation et l'implication des citoyennes et des citoyens à travers ces forums dans le processus de l'élaboration des lois ; - Le rapprochement de la Chambre des Représentants des citoyens ;

	<ul style="list-style-type: none"> - La démystification des représentations erronées sur l'action parlementaire, notamment la rédaction des lois. 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de forums organisés -Nombre de participants(es) à ces forums, -La spatialité (portée dans l'espace) de ces forums. 	
Indicateurs d'impact	Appropriation par le public de la portée sociétale de la législation.	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?	<p>Ce mécanisme de proximité, d'écoute, de dialogue et d'apprentissage des techniques et outils de l'élaboration des textes de lois permettra de renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur les citoyennes et citoyens.</p> <p>Par ailleurs, elle permettra de donner la parole aux citoyens, de les impliquer dans le processus législatif ; et par ricochet, l'interactivité entre la Chambre des Représentants, via ses députés, sera renforcée, en donnant la parole aux citoyennes et citoyens pour proposer et émettre des avis, des commentaires et des améliorations sur les textes de lois, impactant leurs vies.</p> <p>Les "FLP" permettront aussi aux députés de mobiliser les électeurs autour des initiatives législatives.</p>	
Informations supplémentaires	Les "FLP" représenteront un espace où le citoyen prendra la parole pour enrichir le travail législatif par le biais d'amendements ou propositions de lois citoyennes d'une manière directe.	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :

Organisation des réunions avec des organisations de la Société Civile (Coalition civile pour le soutien de la démocratie institutionnelle) :		Mars 2022	(Engagement qui s'étale sur la législature)
Organisation de rencontres d'initiations à la légistique.		Septembre 2022	
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Bureau de la Chambre des Représentants Administration Mr Najib EL KHADDI Secrétaire général 212 37 67 96 04 s.general@parlement.ma l	
Titre et département		Secrétariat général	
E-mail et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyennes et citoyens ; • Les professionnels ; • Des Académiciens et des chercheurs. 	